15588

POLITIQUE PROVINCIALE

LES DIFFÉRENTES ADMINISTRATIONS DEPUIS 1867

LE SCANDALE DE L'ABITTIBI

BANQUEROUTE DES PROMESSES LIBÉRALES

Discours des honorables P. LANDRY, THOMAS CHAPAIS et P.-E. LeBLANC, à l'assemblée de St-Gervais, tenue le 8 septembre 1907

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE LA COMPAGNIE DE L'ÉVÉNEMENT
30, rue de la Fabrique

1907

FC2923
.2
L35
1907

LA SITUATION PROVINCIALE

DISCOURS DE L'HON. T. CHAPAIS

Messieurs les électeurs,

Je suis heureux de voir ici réunie une aussi magnifique assemblée. On dirait que nous sommes en pleine période électorale tant il y a d'activité politique dans la province depuis quelque temps. C'est un encourageant symptôme ; cela nous fait croire que l'opinion publique se réveille enfin après une assez longue période d'engourdissement.

Vous avez eu dernièrement, dans le comté de Bellechasse, une grande assemblée libérale. MM. Gouin et Turgeon en ont été les principaux orateurs. Auparavant, M. Gouin avait parlé à Châteauguay et à St-Eustache. Ces messieurs sentent le besoin de se défendre, de défendre leur politique, leurs actes, dénoncés énergiquement par des libéraux aussi bien que par les conservateurs. M. Turgeon, à St-Michel, a presque uniquement plaidé sa propre cause. D'autres orateurs se sont chargés de disséquer ici son plaidoyer " pro domo ". Je me propose de consacrer quelques instants à M. Gouin avant de jeter avec vous un coup d'oeil d'ensemble sur la situation provinciale.

La politique provinciale depuis la Confederation

M. Gouin a jugé bon de faire un peu d'histoire, mais il a prouvé qu'il lui manque deux des qualités maîtresses de l'historien : l'exactitude et l'impartialité. Le résumé qu'il a fait à Châteauguay des administrations provinciales, depuis la Confédération, ne fait honneur ni à ses connaissances politiques, ni à sa sincérité. D'après lui, les administrations conservatrices ont toutes été incapables, extravagantes, lorsqu'elles n'ont pas été malhonnêtes. Par contre, les administrations libérales ont été progressives, économes, intègres, et ont fait jouir la province d'une prospérité extraordinaire.

Le premier-ministre, me permettra de lui dire qu'un tel exposé serait à sa place, tout au plus dans la bouche ou sous la plume d'un hâbleur de husting, ou de journal ; mais qu'il est absolument indigne d'un homme politique sérieux, et surtout d'un chef de gouvernement. Toute cette partie du discours de M. Gouin est un pitoyable tissu de fausses représentations. Nous allons le démontrer rapidement.

L'histoire politique de notre province peut se diviser en six périodes distinctes : 1o De 1867 à 1875 ; ce sont les débuts du régime .

M. Gouin veut bien reconnaître qu'alors les choses n'ont pas été trop mal, puisque nous avons eu des surplus.

Pour lui, les surplus et les déficits, voilà le criterium infaillible de la valeur des administrations. Il aurait dû mentionner le chiffre des surplus totaux pour cette période. Ils ont été de $1,182,632.

2o De 1875 à 1884 ; c'est une phase nouvelle. La construction de voies ferrées devient une nécessité urgente, si l'on veut donner l'essor au progrès de la province, qui est déplorablement dépourvue de voies de communication. Songez-y ; par la rive nord, durant six mois de l'année, on ne peut aller qu'en voiture de Québec à Montréal. Toute cette magnifique partie de la province est sans débouchés..

Comme le gouvernement libéral

d'Ottawa refuse de nous aider, le gouvernement de Québec se voit forcé d'assumer de lourdes responsabilités. Il escompte l'avenir et dote notre province de ces grandes voies, le chemin de fer du Nord, le Québec-Central, le Québec et Lac St-Jean, le Montréal et Ottawa, etc. C'est l'ère des chemins de fer ; la province se développe et progresse, mais en même temps la dette publique est créée, le budget est chargé d'un service considérable d'intérêts et d'amortissements, et c'est ce qui explique les déficits durant cette période, où il faut dépenser sans pouvoir retirer encore de bénéfices des entreprises non complétées. Voilà ce que M. Gouin n'a pas dit, et ce qu'il aurait dû dire pour être exact et impartial.

3o Mais la province voit son horizon s'éclaircir. De 1884 à 1887, c'est une période de restauration des finances. Les intérêts sur le prix de vente du chemin de fer du Nord ont accru nos recettes ; le gouvernement de Québec, M. Gouin n'a pas eu la loyauté de le reconnaître, obtient la première augmentation du subside fédéral, sous forme d'une indemnité pour la construction de nos voies ferrées, et d'un intérêt annuel payé sur des arrérages de subsides capitalisés, ce qui nous donne un revenu additionnel de $234,000. D'autre part, contrairement à ce qu'affirme M. Gouin, le gouvernement Ross diminue les dépenses de $100,000 à $200,000. Et à la fin de cette administration, on peut dire que le budget est en équilibre. M. Gouin a glissé sur cette période parce qu'elle a fait trop honneur au parti conservateur.

Un oubli de M. Gouin

4o Mais il a fait plus que glisser sur la période suivante, sur celle de 1887 à 1892. Il a sauté par dessus à pieds joints. Relisez, parcourez attentivement le discours de Châteauguay. Vous n'y trouverez pas un mot du régime Mercier. Pas une mention, pas une allusion, rien ! L'historien est muet. Pourquoi ce mutisme ? Pourquoi cette totale omission ? Pourquoi cette incroyable lacune ? Pourquoi ? C'est que M. Gouin a eu peur. Il n'a pas eu le courage d'évoquer le souvenir de cette administration, qui aurait pu être féconde, et qui a été la plus désastreuse que nous ayons eue depuis 1867. Je n'aime pas les récriminations rétrospectives ; elles sont le plus souvent inutiles et stériles. Mais puisque M. Gouin a voulu faire de l'histoire, il faut bien que je le suive sur ce terrain et que je remplisse les vides de son oeuvre trop incomplète. Le gouvernement Mercier a duré près de cinq ans. Je ne serai pas injuste envers son chef. Comme valeur personnelle, il dépassait la stature ordinaire des hommes publics. M. Mercier était admirablement doué pour le travail et pour la lutte. S'il eût été supérieur à l'épreuve de la prospérité, il eût pu accomplir de grandes choses pour sa province, et pour sa race. Mais, comme il est arrivé à tant d'autres hommes forts avant lui, le succès lui fut un fatal écueil. Le vertige de la grandeur lui tourna la tête. Et son règne fit à la province un mal dont elle se ressent encore après vingt ans. Comment se fait-il que M. Gouin, qui aligne tant de chiffres dans ses discours, ait oublié les suivants : En cinq ans, de 1887 à 1892, le gouvernement Mercier a augmenté les dépenses ordinaires de $1,500,000. Il a créé une dette flottante de 13 millions de piastres. Il a augmenté la dette consolidée de 7 millions de piastres. Il a creusé un déficit de $1,458,000. Il a ruiné notre crédit au point d'être réduit à émettre des obligations provinciales, pour un terme de deux ans seulement, et à des conditions qui équivalaient à 6 1-2 ou 7 pour cent d'intérêt par année. Il a vu s'accomplir dans son sein ou sous son égide ces retentissants scandales : les $100,000 de la Baie des Chaleurs ; les $60,000 de la papeterie Langlais ; les $25,000 du Sylviculteur ; les $14,000 du Montréal et Ottawa ; les $30,000 du Témiscouata ; les $5,000 de Lockwood ; les $20,00 du chemin de fer de Hereford, etc. L'histoire, l'histoire impartiale dira que ce régime nous a couverts de honte et nous a conduits à deux doigts de la ruine. Voilà quelle a été cette quatrième période à laquelle M. Gouin n'a pas voulu toucher de crainte de s'y brûler les doigts.

Le régime de la reparation

5o C'est dans ces conditions désastreuses que les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1892. Nous ne réclamons pour les hommes qui ont dirigé alors les affaires de la province, ni l'impeccabilité, ni l'infaillibilité. Mais nous disons qu'ils ont travaillé courageusement et consciencieusement à réparer les ruines amoncelées par le régime précédent. Pour combler le gouffre, ils ont dû à la fois, réaliser des économies considérables dans la dépense, et augmenter le revenu au moyen de nouveaux impôts. Ils n'ont pas reculé devant cette tâche ingrate. Pour abréger, nous dirons qu'au bout de quatre ans, au 30 juin 1896, ils avaient diminué les dépenses contrôlables de $816,000 ; il avaient augmenté les revenus, indépendamment des nouveaux impôts, de $426,-447 ; ils avaient transformé un déficit de $1,458,000, en un surplus de $228,000; ils avaient payé la dette flottante de 13 millions légué par le gouvernement Mercier, sans dépasser le pouvoir d'emprunt de 10 millions obtenu par lui. Nous laissons de côté l'exercice financier de 1896-1897 que les conservateurs n'ont pas contrôlé en entier, parce qu'il a été manipulé d'une manière déloyale par nos adversaires, comme un ancien trésorier conservateur, M. Atwater, le démontrait en Chambre, en 1899. Mais nous défions qui que ce soit d'attaquer les chiffres que nous venons de donner.

Toutes les démonstrations que M. Gouin a essayé de faire, pour déprécier le régime de 1892 à 1896, ne sont que des jongleries et de la comptabilité fantaisiste.

LA DERNIERE PERIODE

6o Enfin, nous arrivons à la dernière période, celle de 1897 à 1907. N'en déplaise à M. Gouin, nous affirmons que ses traits caractéristiques, à part l'inertie et la stagnation, ont été l'augmentation des dépenses, l'augmentation des taxes, et la dilapidation du domaine public.

D'abord, les dépenses. Ouvrez les comptes publics de 1896 à la page 15 et ceux de 1906, à la page 13, et vous verrez qu'en cette dernière année, les dépenses ordinaires ont été de $5,179,-000 en chiffres ronds, tandis qu'en 1896 elles n'avaient été que de $4,-099,000. Soit une augmentation de $1,080,000. Et si M. Gouin veut absolument prendre l'année 1897 pour terme de comparaison, il trouvera que son budget de dépenses est encore de $325,000 plus élevé que le nôtre. Je sais bien qu'il prétendra qu'en 1907 sa dépense n'a été que de $4,800,000 environ. Mais il devra ajouter que $330,000 sont disparus du service de la dette et de l'amortissement par l'affectation de $7,000,000 reçues du Pacifique au paiement des emprunts de 1874 et 1878. Et ce n'est pas là évidemment une diminution réelle des dépenses contrôlables.

Quant aux taxes, M. Gouin a déclaré à St-Eustache, que j'ai accusé faussement son gouvernement, et il a annoncé solennellement qu'il allait me faire une réponse péremptoire. Quelle est donc cette réponse qui va me confondre à jamais ? Ecoutez, c'est le premier-ministre de la province de Québec qui parle. " Cette réponse, dit-il, je la trouve dans un discours de M. Bergeron," qui a dit telle et telle chose, tel et tel jour. Eh bien, M. Gouin me permettra de lui dire que ce n'est pas là un argument de premier-ministre, pas même un argument d'homme politique de troisième classe Quand on sait discuter, on répond à l'énoncé d'un fait par une preuve contraire, non pas pas un on-dit. Remarquez bien que M. Gouin a donné aux paroles de M. Bergeron, un sens absolu qu'elles n'ont pas.

M. Gouin le taxeux

C'est avec des documents publics, moi, que je vais répondre à M. Gouin. Je l'accuse, et je vais établir cela péremptoirement, d'avoir essayé de tromper l'opinion quand il a voulu lui faire croire que son gouvernement n'a pas augmenté les taxes. Ouvrez le statut de 1894 (57 Victoria, Chap. 16, page 84), et celui de 1906 (6, Edouard VII, page 68), et faites une comparaison. En 1894, la taxe sur les successions, en ligne directe, était de 1-2 à 3 pour cent, suivant le chiffre des héritages ; en 1906, M. Gouin

a augmenté cette taxe et l'a portée de 1 à 5 pour cent. En 1894, la même taxe, en ligne collatérale, était de 3, 5, 6 et 8 pour cent, suivant les cas ; en 1906, M. Gouin l'a augmentée et portée à 5, 6, 7, et 9 pour cent. En 1894, la taxe était payée une fois pour toutes par la succession, et aucun héritier n'était obligé de payer deux fois ; en 1906, M. Gouin a inventé un machinisme savant qui soutire à l'héritier direct ou collatéral, au-delà d'un certain chiffre, une taxe additionnelle de 1 à 3 pour cent en ligne directe, et de 1 à 5 pour cent en ligne collatérale. De sorte que, avec la machine de M. Gouin, un fils pourrait être forcé de payer une taxe de 8 p. c. pour toucher à la succession de son père, et tel autre héritier pourrait être appelé à payer une taxe de 14 pour cent, avant d'entrer en possession des biens qui lui sont légués. Ah ! c'est un habile homme, M. Gouin ! Il est courtois, conciliant, modéré, plausible. Mais défiez-vous de lui ; avec ses airs de n'y pas toucher, il touche, et touche fort, jusqu'à écorcher vifs les héritiers trop cossus. Je me demande comment l'auteur de ce pressoir successoral, à la fois si compliqué et si facile d'opération, si merveilleusement agencé et si puissamment compressif, a pu avoir l'inconscience de reprocher aux conservateurs d'avoir " taxé les vivants et les morts." Y a-t-il un seul homme qui, après avoir admiré en détail l'appareil ingénieux et redoutable fabriqué par le premier-ministre, en 1906, ne reconnaisse en lui l'artiste par excellence, le maître des maîtres et ne sente ce cri s'échapper spontanément de ses lèvres : " Il n'y a pas sous le soleil un " taxeux " plus taxeux que M. Gouin."

Si le temps me le permettait, je vous démontrerais encore que M. Gouin a remanié et alourdi la taxe sur les corporations commerciales ; qu'il me suffise de signaler le statut 6 Edouard VII, chapitre 10, adopté à la session de 1906. C'est encore à cette session que M. Gouin a fait voter la taxe sur les transports d'actions, de bons, obligations et débentures. (Voir statut 6 Edouard VII, chapitre 12). Comme vous le voyez, Mesiseurs, la session de 1906 a été pour M. Gouin une grosse session, une session mémorable, une session de taxation à outrance.

C'est que, voyez-vous, le premier-ministre et ses collègues avaient peur du cri de réprobation qui s'élevait de plus en plus fort, dans la province, contre la dilapidation du domaine public, contre l'aliénation criminelle de nos forêts,, contre le gaspillage insensé de notre patrimoine national. Et alors, placés entre Charybde et Scylla, entre la crainte de l'opinion publique réveillée, et le gouffre béant du déficit, ils se sont jetés à corps perdu dans la taxe.

En effet, ne l'oubliez pas, Messieurs, et que les rengaines de la presse subventionnée, que les déclamations des ministres ne vous donnent pas le change sur ce point ; depuis dix ans notre budget provincial a été constamment en déficit ; et ce déficit permanent n'a été comblé que par la vente systématique du domaine public. La preuve est facile à faire. Voici un tableau des ventes de concessions forestières que le gouvernement provincial a faites depuis 1898 :

Année	nombre de milles	Produit
1898. . .	.1,213 67-120. .	.$ 30,610
1898 bis. . .	.1,933 41-60 . . .	124,171
1900. . .	.4,903	379,147..
1901. . .	.4,634 2-60. . . .	375,947
1902. . . .	.1,801 7½.	.201,002
1903. . .	.3,167 1-60 . . .	.352,004
1904.. . .	.1,809	.250,228.
1905. . .	.2,361	389,720
1906. . .	.1,300	253,545
Total. . .	.23,123..	.$2,361,374

Messieurs, j'appelle votre attention, j'appelle l'attention de l'opinion publique sur ces chiffres trop éloquents, sinistrement éloquents. En dix ans, de 1897 à 1907, le gouvernement de Québec a vendu vingt-trois mille, cent vingt-et-un milles de concessions forestières.Voilà ce que ces messieurs ont vendu en dix ans. Et voulez-vous savoir ce que le gouvernement d'Ontario a vendu en quarante ans, de 1867 à 1907 ? Seulement 11,644 milles ! Ce contraste parle par lui-même.

Pourquoi donc MM. Gouin, Turgeon et leurs prédécesseurs se sont-ils ainsi acharnés à vendre, à livrer le domaine public aux spéculateurs, comme

je le prouverai dans un instant? Pourquoi ? Pour boucler leur budget, et masquer leurs déficits. C'est bien clair. Dans son discours de Châteauguay, M. Gouin réclame pour l'administration libérale, à Québec, durant les exercices de 1899—1900, 1900-01, 1901-02, 1902-03, 1903-04, 1904-05 et 1905-06 des surplus accumulés formant un total de $579,003. Eh bien, que devient ce prétendu surplus, si vous retranchez des recettes les $2,361,374 prix des 23,121 milles de forêts vendus par ces messieurs ? Il disparaît comme une ombre, et à sa place vous voyez surgir un déficit de $1,782,371. Faites entrer en ligne de compte, si vous le voulez, le fameux surplus de $500,000 réclamé par M. Gouin, pour le dernier exercice fiscal, et le régime actuel reste encore avec un déficit de $1,282,371.

Disons, en passant, un mot de ce surplus annoncé à son de trompe par le premier-ministre et ses organes. On nous affirme qu'il est de $500,000. Eh bien, je soumets à votre considération les chiffres suivants qui montrent quelle a été l'augmentation des taxes durant l'exercice de 1907, en faisant la comparaison avec l'année 1897 :

Taxes sur les successions en 1907.	$568,278
Taxes sur les successions en 1897.	229,441
Augmentation.	$338,837
Taxes sur corporations commerciales en1907.	$464,362
Taxes sur corporations commerciales en 1897.	134,404
Augmentation.	$329,958
Taxes pour l'entretien des aliénés en 1007.	112,512
Taxes pour l'entretien des aliénés en 1897.	7,973
Augmentation.	$104,569
Taxes sur les transports d'actions, etc, en 1907.	$ 38,654
Taxes sur les ttransports d'actions, etc., en 1897. . . .	00,000
Augmentation.	$ 38,654

Si vous récapitulez ces augmentations, vous arrivez à un total de $712,018. Retranchez de cette somme les $74,856 de la taxe sur les mutations de propriété, perçue encore en 1897, et abolie par les conservateurs, et vous restez avec $637,762 d'augmentation d'impôts dont est comptable l'administration libérale. Le surplus de M. Gouin, le voilà. Il a été fabriqué à coup de taxes !

Il sied bien, après cela, à M. Gouin, de dire : " Aujourd'hui on ne vend pas de limites à bois et l'on a un surplus de $500,000." Vous ne vendez pas de limites, cette année, parce que vous avez fait marcher sous haute pression votre machine à taxer. Mais pendant dix ans vous avez vendu notre domaine national. Vous l'avez vendu sans prévoyance, à l'aveugle, et avec une impéritie, une précipitation, un mépris des vrais principes économiques et une insouciance de l'avenir absolument stupéfiants. Nos forêts sont notre plus précieux trésor, tant au point de vue des riches essences qu'elles renferment, qu'au point de vue du régime des eaux dont elles assurent le cours et la perpétuité ! Ce trésor, vous l'avez gaspillé follement. Vendre 23,000 milles de forêts en dix ans, dans les conditions où vous l'avez fait, c'est insensé ! Ce n'était pas pour faire face aux besoins du commerce que vous jetiez ainsi aux enchères nos riches concessions. C'était pour boucher les lézardes de votre édifice fiscal. Au lieu d'aborder, comme des hommes, le problème financier, de rechercher dans les réformes efficaces, dans une meilleure administration de notre domaine, l'équilibre budgétaire qui vous fuyait, et le surcroît de recettes dont vous aviez besoin, vous avez sacrifié pour un plat de lentilles le patrimoine de l'avenir.

En présence des critiques que font entendre contre cette lamentable politique tous les hommes indépendants du pouvoir, M. Gouin a tenté une défense. Dans son discours de Châteauguay, il m'a personnellement, interpellé au sujet de la comparaison que j'avais faite aux Trois-Rivières, entre Ontario et Québec. Il a prétendu que les forêts d'Ontario ont beaucoup plus de valeur que celles de Québec; il a cité ensuite une vente de limites faite par le gouvernement de

Boucherville, dont le résultat a été très peu satisfaisant. Puis, il m'a sommé de répondre à s argumentation, dans mon premie discours public. Eh bien, c'est aujourd'hui mon premier discours public depuis l'assemblée de Châteauguay, et je relève le défi de M. Gouin.

D'abord il n'est pas du tout prouvé que les forêts d'Ontario sontt supérieures aux nôtres dans leur ensemble. On a cité récemment les témoignages rendus par MM. Booth et Eddy, deux experts dans le commerce de bois, devant la commission de colonisation, et ces témoignages ne sont nullement défavorables à Québec. Ainsi M. Booth déclare qu'il y a beaucoup plus de pin rouge dans Québec que dans Ontario, et que le pin rouge vaut tout autant que le pin blanc. Et lorsqu'on lui demande, si, d'après son expérience, un acheteur de limites serait justifiable de payer plus cher dans Ontario que dans Québec, il répond qu'il n'en sait trop rien, et que le système de Québec est, à ses yeux, aussi avantageux que celui d'Ontario. M. Eddy donne des réponses dans le même sens. J'ai ici le rapport de l'enquête tenue à Hull, et je pourrais citer encore d'autres témoignages qui concourent à établir que nos forêts ont une valeur égale à celles d'Ontario. Mais supposons que nos limites soient quelque peu inférieures en valeur, y a-t-il un homme sensé qui osera soutenir que celles d'Ontario valent vingt-deux fois plus ? Or, le prix moyen que le gouvernement Gouin a obtenu par mille en 1906, a été de $195, ttandis qu'à Ontario, en 1903, le prix moyen a été de $4,461 ; soit $4,266 de plus par mille carré, ou 22 fois plus que n'ont obtenu MM. Gouin et Turgeon. M. Gouin aura-t-il l'impudeur de prétendre que les forêts de sa province valent 22 fois moins que celles de la province voisine ?

Et n'aura-t-il pas la décence de comprendre combien il est odieux et coupable, lui le premier-ministre, qui devrait être le défenseur naturel de nos intérêts, en dépréciant ainsi notre meilleur et notre plus riche actif.

D'ailleurs, il y a un fait qui démontre bien que nos limites sont sacrifiées à la spéculation. C'est que, dans un grand nombre de cas, elles sont revendues presque immédiatement par leurs acquéreurs avec un énorme profit. Prenez, par exemple, le cas de la limite vendue à M. Veilleux pour $20,000, et revendue dans l'espace de dix-huit mois, une première fois $75,000, et une seconde fois $112,000. Prenez encore le cas de M. Dupuis, député de Châteauguay, qui achetait pour $26,000 une limite et qui la revendait quelque mois plus tard $65,000, faisant sans bour délier, car il avaitt payé avec un billet, un profit de $39,000. Prenez surtout le cas fameux dont il a été si souvent question en chambre et dans la presse, celui de la concession vendue à M. Breakey par M. Turgeon, 1,000 milles, à $105, et revendue par M. Breakey—ou par son syndicat, c'est la même chose,—peu de temps après à la compagnie Burgess Sulphide, de Berlin Falls, pour la somme de $800,000, ce qui faisait au premier acquéreur un bénéfice de $695,000. On pourrait citer vingt autres exemples analogues. Tout cela prouve que nos limites sont sacrifiées à la spéculation et que ce système de vente de concessions forestières à outrance, a été un désastre pour la province.

Mais passons à l'argument du "tu quoque." M. Gouin nous a cité la vente du 15 décembre 1892, qui n'a rapporté qu'une somme peu élevée. Nous sommes parfaitement d'accord avec lui quand il dit que cette vente n'a pas été profitable pour le trésor provincial. Nous traversions à ce moment une période de crise commerciale et financière, et cela explique en grande partie l'insuccès de ces enchères. Mais le gouvernement conservateur a compris alors qu'une politique prudente s'imposait. Cette vente du 15 décembre 1892 a été la seule vente très considérable de limites qui se soit faite sous les administrations de Boucherville, Taillon et Flynn. A part les 2,353 milles qui furent alors affermés, il n'y a eu durant les cinq années de 1892 à 1897, que 1,606 milles carrés de concessions forestières. Cela peut-il être comparé aux 23,000 milles vendus par l'administration libérale ?

Et puis, M. Gouin s'imagine-t-il justifier son régime en recherchant dans le passé des actes administratifs

qu'il puisse reprocher à ses adversaires ? J'admets, sans chicaner un instant, que tous les gouvernements ont commis des fautes. Mais parce qu'une erreur a été commise il y a quinze ou vingt ans, est-ce une raison pour approuver l'erreur qui se commet aujourd'hui ? L'expérience du passé ne doit-elle pas profiter au présent ? Parce que durant des périodes antérieures, qui ont été souvent des périodes d'essai, d'organisation, de préparation, on n'aurait pas toujours adopté les meilleurs procédés, les meilleurs systèmes, la meilleure pratique, faut-il dire aujourd'hui qu'on estt justifiable de ne pas réaliser les réformes reconnues désirables ? Pour moi, je n'en suis pas. Je comprends, je vois, je sais qu'en matière de colonisation, d'agriculture, d'administration de notre domaine national, il y a de grandes, de bonnes, de fécondes réformes à opérer. Et je ne me tiens pas lié par ce qui a pu se faire, et se faire peut-être avec raison, il y a trente, quinze, ou dix ans. Tout évolue en ce monde ; les conditions financières, industrielles, économiques d'un pays ne sont pas immuables et à des situations nouvelles il faut une politique nouvelle et des moyens nouveaux.

M. Gouin aura beau entasser les statitstiques compilées dans les départements ministériels, il ne détruira pas l'effet des révélations et des constatations douloureuses qui se sont produites en ces derniers temps. Le procès Prévost-Asselin a démontré que l'administration de nos mines ouvre la porte à des spéculations audacieuses au détriment du trésor. Les faits nombreux et scandaleux mis au jour par la presse conservatrice et indépendante, les documents obtenus par l'insistance de nos énergiques députés conservateurs dans l'Assemblée législative, prouvent à l'évidence que notre domaine public est livré à l'arbitraire, à la spéculation, au pillage et que la province n'en retire pas les revenus qu'elle aurait droit d'en attendre. Des réformes s'imposent, tous les esprits éclairés le reconnaissent. Or, ce qui frappe l'opinion, c'est l'impuissance de réformer dont le gouvernement actuel semble atteint.

Réformer l'administration? Mais M. Gouin n'a même pas été capable de réformer son ministère ! Au mois de novembre 1906, il a eu la velléité de mettre à la porte M. Jean Prévost, dont il jugeait trop compromettants les funambulesques exploits en Belgique, et il n'en a pas eu l'énergie.

Maintenant, écoutez messieurs Gouin et Turgeon. Tout est bien, tout est beau, tout est bon, puisqu'ils sont au pouvoir. Pendant dix ans, l'administration libérale de Québec s'est croisée les bras, en attendant le subside fédéral. A présent que plusieurs centaines de mille piastres additionnelles vont tomber dans notre trésor, ces messieurs vont pouvoir distribuer un peu plus d'argent à droite et à gauche. Ils pousseront peut-être l'initiative jusqu'à subventionner quelques entreprises de plus. Mais je vous défie de voir paraître à l'horizon ministériel aucune conception large et hardie, capable de lancer puissamment notre province dans la voie du progrès.

Progrès, réformes ! Il se rencontrera peut-être des journaux et des orateurs libéraux qui s'étonneront d'entendre ces mots tomber de lèvres conservatrices. Si cet étonnement est sincère, il sera causé par la méconnaissance de notre histoire et de nos principes. Le mot réforme est inscrit à toutes les pages des annales du parti conservateur : réforme judiciaire, réforme seigneuriale, réforme électorale, réforme constitutionnelle, réforme économique. Le mot progrès ne nous est pas moins familier. C'est le parti conservateur qui a canalisé le St-Laurent, uni l'Atlantique au Pacifique par des liens de fer, multiplié sur toute la surface du pays les voies de communications, donné l'essor aux industries nationales, fertilisé les solitudes, et préparé par ses efforts un glorieux avenir à la nation canadienne.

Le parti conservateur est à la fois traditionnel et progressif. Nous sommes traditionnels parce que nous sommes énergiquement attachés et profondément dévoués aux idées, aux principes, aux institutions dont l'expérience de nos pères et les leçons du passé nous ont démontré la puissance conservatrice de l'ordre et de la stabilité sociale. Nous repoussons de

toute notre énergie les doctrines et les tendances de ces novateurs téméraires et ignares dont les utopies et les théories pernicieuses produiraient bientôt ici les résultats néfastes qu'elles ont produits ailleurs. Nous les repoussons, non par opportunisme, mais par conviction. Nous voulons par dessus tout le maintien de cette antique alliance entre l'Eglise et la nationalité canadienne, qui a été pour nous, n'en déplaise à certains modernes docteurs, notre meilleur élément de grandeur et de force. Nous sommes convaincus que les pouvoirs publics ne peuvent faire acte de plus saine politique qu'en assurant à l'Eglise et à ses oeuvres, dans toutes les sphères de l'activité sociale, la plus large liberté, aussi bien que la protection et l'assistance compatibles avec la mission et le rôle naturels de l'Etat. Nous croyons que les gouvernements et les parlements conscients de leurs devoirs doivent opposer une barrière infranchissable à toute mesure, à toute législation susceptible d'affaiblir l'institution familiale, de violer le droit de propriété, d'entamer quelqu'une de ces forces que l'illustre Le Play appelait les "autorités sociales." Voilà comment et pourquoi nous sommes conservateurs et traditionnels.

Mais nous sommes en même temps progressifs. Nous comprenons qu'un pays ne peut rester éternellement dans le statu quo, que les nations comme les individus sont soumis à la loi du progrès, que dans l'ordre politique, dans l'ordre économique, dans l'ordre social, il faut savoir reconnaître les transformations inévitables, rechercher et réaliser les améliorations réclamées par les besoins du temps où nous vivons. Et nous tenons pour certain qu'à l'heure actuelle, la province de Québec traverse une de ces phases critiques qui exigent un ensemble de réformes mûrement délibérées et courageusement accomplies.

Les journaux libéraux s'amusent parfois à dire que le parti conservateur n'a pas de programme. Ce n'est là qu'un lieu commun de polémique ministérielle. Notre programme, il est dans les motions faites en chambre par nos représentants depuis dix ans, dans les discours prononcés par nos orateurs, dans l'attitude et les luttes de notre presse. Faut-il en retracer les grandes lignes ? En éducation nous avons dit et nous disons: "la politique hors ce domaine sacré!" et voilà pourquoi nous avons tué au Conseil législatif le bill qui créait un ministère de l'instruction publique. Nous voulons rendre au Conseil de l'instruction publique les pouvoirs qui lui ont été enlevés par la loi de 1899. Et nous croyons qu'il est facile, avec le concours de ce corps important—dont les délibérations renferment une foule de recommandations demeurées sans effet—de fortifier notre corps enseignant en améliorant sa situation, de rendre plus efficace l'inspectorat, de perfectionner et de vulgariser davantage la formation pédagogique, de stimuler le zèle des municipalités scolaires pour le progrès éducationnel. Et tout cela sans empiéter sur aucun droit. Car, en matière d'éducation nous reconnaissons que les droits primordiaux appartiennent à la famille et à l'Eglise, et que le rôle propre de l'Etat est de suppléer, de protéger, d'aider, non pas de supplanter ni d'accaparer.

Dans l'administration de notre domaine public, il faut de prompts remèdes aux maux que nous avons signalés tout à l'heure. Evitons les ventes réitérées des concessions forestières, et, lorsqu'elles devront avoir lieu, entourons-les de précautions et de garanties qui en assurent la productivité. Les lois et les règlements relatifs à l'exploitation de nos forêts doivent être révisés de manière à assurer aux générations qui nous suivront cette richesse qu'il serait criminel de dilapider. On peut obtenir ce résultat, entre autres moyens, par la coupe règlée et par l'interdiction d'abattre les arbres au-dessous d'un certain diamètre. En 1903 et en 1904, le partit conservateur dans la Législature, a formulé sa politique au sujet des droits sur le bois de pulpe, et de leur remaniement de manière à garder ici notre bois à assurer à notre province l'accroissement d'une fructueuse industrie ainsi qu'une plus grande somme de travail, de salaires et de profits pour nos ouvriers et nos colons. (Journaux de l'Assemblée législative, 1903, p. 467 ; 1904, p. 966).

Notre système de colonisation doit subir une transformation complète. A tout prix nous devons augmenter notre population et agrandir notre province. L'Ouest marche à pas de géant, et dans quelques années, si les vieilles provinces n'y prennent garde, le centre de gravité de la Confédération sera déplacé ! La province de Québec, qui occupe une place à part dans le Canada confédéré, et qui a tant besoin de conserver son importance et sa force, doit faire des efforts héroïques pour ne pas être distancée. Le temps des atermoiements, des tâtonnements, du piétinement sur place est passé. Il faut faire de la colonisation à outrance, en grand, avec système, avec suite, avec intelligence, avec la plus large coopération et la plus énergique impulsion de la part du gouvernement. Et pour obtenir des résultats aussi grands que nos nécessités et nos espérances, il importe de ne pas reculer devant le rappel où la révision des lois et des pratiques qui sont un obstacle à notre expansion colonisatrice.

Un mot seulement de la question agricole, sur laquelle il y aurait tant à dire. Je ne méconnais pas ce qui s'est fait pour l'enseignement agricole dans notre province. Mais le moment est venu de faire davantage, et de réorganiser cet enseignement en lui donnant plus de ressources, en lui ouvrant de plus larges perspectives, et surtout en tenant compte des différentesclimatériques considérables qui existent entre les diverses régions de notre province.

Il faut ouvrir les yeux à l'évidence. La province de Québec a deux ou trois climats. Je ne crains pas de le proclamer, il importe de décentraliser et de diversifier l'enseignement et l'effort agricoles. Nous devons avoir une politique agricole pour la région de Montréal, une politique agricole pour le Nord et le Lac St-Jean, une politique agricole pour la région du bas-Québec.

Messieurs, je ne voudrais pas être trop long. Mais comment pourrais-je omettre un sujet qui me paraît être de rpemière importance. Je veux parler de la question sociale. Il n'y en a pas de plus grave dans l'âge où nous vivons. Les développements immenses de l'industrie moderne ont fait des relations du capital et du travail un problème d'une acuité intense. Ce problème, qui a causé tant de commotions dans d'autres pays, il commence à se poser également dans le nôtre. Et nous ne devons pas attendre que l'heure propice soit passée pour tenter de le résoudre dans la paix et l'harmonie.

Le législateur, l'homme d'Etat, doivent prévoir pour prévenir. Jusqu'ici nous ne nous en sommes pas assez occupés. Nos lois sont très insuffisantes à ce sujet. Il y a deux ans, dans un débat au Conseil Législatif, sur le projet relatif aux accidents du travail, j'avais l'honneur de signaler à mes collègues les lacunes de notre code civil. Nous n'avons pas de législation sur le contrat collectif de travail, nous n'en avons pas sur les salaires, nous n'en avons pas sur les syndicats professionnels et sur plusieurs autres sujets qui devraient cependant solliciter la pensée des hommes politiques. Il est temps de se mettre à l'oeuvre. La question sociale est à nos portes et les gouvernements ne peuvent l'éluder sans manquer à leur devoir.

Ne craignons pas de reconnaître ce qu'il y a de légitime et de juste dans les revendications ouvrières. Le meilleur moyen de barrer la route au socialisme, c'est de lui enlever ses arguments et remédiant aux abus. Tendons la main aux travailleurs et faisons de la législation sociale dans un esprit chrétien, généreux et fraternel.

Comme vous le voyez, Messieurs, à l'heure actuelle, la Législature et le gouvernement de la province de Québec, ont une tâche immense et urgente à accomplir. Eh bien, je ne crois pas qu'aucun homme clairvoyant, indépendant, et bien au fait de la situation, puisse affirmer sur son honneur que le triste gouvernement et la triste législature que nous avons, soient en état de l'accomplir.

Je ne crois pas que l'opinion sérieuse et éclairée estime que MM. Gouin, Turgeon et Prévost et leurs collègues, nous donnent les garanties suffisantes pour nous faire espérer que l'oeuvre de réforme et de progrès dont

la nécessité est d'une éclatante évidence, soient menée par eux à bon terme.

S'il en est ainsi, l'électorat de cette province a donc, lui aussi, un devoir à remplir. Il doit se déterminer à faire dans la représentation et l'administration les changements nécessaires pour donner à la direction de nos affaires une orientation meilleure. Le parti conservateur n'est pas fort, dans l'enceinte parlementaire, mais la dernière fois qu'il a levé son drapeau dans une bataille électorale, il a vu 110,000 électeurs— presque la moitié de l'électorat —se grouper sous ses plis. Eh bien, nous faisons aujourd'hui appel, non seulement à l'armée conservatrice, mais à tous les bons citoyens, à tous ceux qui aiment leur province, qui tiennent à son honneur, à sa prospérité, et qui veulent sauvegarder son avenir. Il nous semble que la politique du parti quand même a fait son temps. Sous le régime parlementaire, les partis doivent exister ; je serais tenté de dire que c'est un mal nécesaire. Mais l'esprit de parti est un fléau. Puissent les électeurs de cette province en secouer la tyrannie ! Puissent-ils, lorsque sonnera l'heure de la consultation populaire, se rappeler qu'ils sont citoyens avant d'être partisans, et placer au-dessus du parti la patrie qui nous est chère à tous.

LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT L'ABITTIBI

DISCOURS DE L'HON. P. LANDRY

Messieurs les électeurs,

Le 18 août dernier, votre député, l'hon. M. Turgeon adressait la parole à une grande assemblée tenue à St-Michel, sous les auspices, disaient les affiches, des clubs libéraux de Québec. Tout le ban et l'arrière du ban du parti libéral dans notre district y fut invité, d'une manière très pressante, et des bateaux furent nolisés pour descendre de Québec toute une armée d'entrepreneurs et d'employés publics. La coherte sacrée des frères du biberon, cadres remplis, entourait, frémissante, la personne du dieu, et sa clameur inintelligente dominait à tout moment la voix claironnante de la fanfare du Sault, ou les notes plus aigiles que la noire colère et l'implacable haine du grand " Compromis " jetaient à profusion et sans danger immédiat contre le parti conservateur, son organe et ses défenseurs.

Sans danger, ai-je dit.

Et en effet, on avait oublié de nous inviter.

Ou plutôt, délibéremment, mais aussi avec cette polissonnerie et cette poltronnerie, dont ne savent se débarrasser les vrais coupables, M. Turgeon opposa un refus péremptoire à notre [illegible] d'aller rompre une lance avec [illegible]

J'ai, dit-il, dans sa lettre du 16 [illegible], adressée au président de l'Union Conservatrice, j'ai convoqué cette assemblée de mon comté pour traiter tout spécialement des accusations dont je suis l'objet depuis quelque temps."

Eh ! bien, il l'a eue son assemblée d St-Michel, comme il l'a voulue, sans l'intrusion de personne, sans l'intervention de qui que ce soit, toute à lui, dans une paroisse libérale, entièrement libérale, entourée elle-même par les paroisses encore plus libérales de Beaumont, de St-Valier, et de St-Ra-

phaël ; il l'a eue sa démonstration organisée par les clubs libéraux de Québec ; il a retrouvé sur la plage de St-Michel ce qu'il avait envoyé de la vieille capitale, et les banderolles insultantes pour ses adversaires, par les inscriptions qu'elles portaient et jusqu'à ces bouquets si savamment composés des fleurs aimées, que l'intérêt avait arrachées aux plates-bandes des folles admirations. Il a retrouvé également, payant de leur personne et noyant sous leur flot le nombre assez restreint de ses propres électeurs, il a retrouvé les citadins de Québec, ceux de St-Roch et de St-Sauveur, mais ce qu'il n'a pas retrouvé et cependant, c'est qu'il cherchait davantage et ce qu'il clamait à grands cris, il n'a retrouvé ni la confiance des siens, ni l'estime de ses adversaires.

Au lieu de laver sa propre réputation il a cherché à salir celle des autres, au lieu de traiter tout spécialement des accusations dont il avait été et dont il est toujours l'objet, il a ouvert les écluses de sa haine, et c'est le torrent de son amour propre froissé, de son orgueil atteint, de ses colères accumulées, qui a bondi, entraînant dans sa course furibonde toutes les rancoeurs d'une âme aigrie, étroite et hélas.....trop petite

" Pour les vertus du citoyen."

Protégé par son garde corps, caché derrière les gros bataillons de partisans intéressés, entouré des repus du passé, des jouisseurs du présent et des affamés de l'avenir, l'homme à la galette a donné à St-Michel, et à toute la province le spectacle d'un rhéteur aux abois, refusant une rencontre loyale, se dérobant à l'honneur pour lui et à l'avantage pour le public d'une lutte à armes égales et demandant à la dague d'un assassin politique, l'humiliation d'un triomphe éphémère.

Et ce ne fut même pas un triomphe. Car à St-Michel, M. Turgeon est resté dans la boue où il patauge depuis des mois et des mois, depuis le moment où, ministre imprudent, il força l'un de ses collègues à demander à la cour criminelle de ce pays la revendication hélas ! non obtenue de son honneur outragé, depuis l'instant surtout où, témoin téméraire, il accumula sur sa tête les soupçons les plus étranges, et prêta, de son plein gré, le flanc aux accusations les plus graves.

Ces accusations n'ont pas été refutées et elles s'appésantissent davantage sur la tête du ministre incapable d'y répondre.

M. Turgeon a cru trouver une planche de salut, en changeant les rôles et en se portant lui-même accusateur.

C'est un truc bien usé et qui, dans la présente occurrence, n'a aucune valeur.

Vous êtes un parjure ! lui crie, toutes les semaines, le " Nationaliste." Et pour répondre à cette accusation, M. Turgeon, après trois mois de réflexions, d'étude et de travail, convoque une grande assemblée à St-Michel pour dire que M. Asselin est un malade (un neurasthénique), que le juge Bossé n'a point fait son devoir, que son cher ami, le baron de l'Epine et le témoin Lemon sont des coquins, et que le sénateur Landry est un misérable.

Supposons, un instant, pour les besoins de la discussion, que tout cela soit vrai, s'en suit-il que M. Turgeon ait dit la vérité sous serment, quand il a été interrogé dans la cause du Roi vs Asselin, et qu'on doive le croire de préférence aux autres témoins qui ont été également entendus sous la foi du serment.

Poser la question n'est-ce pas la résoudre et l'absurdité d'une semblable prétention aussi bien que la désespérante faiblesse de la défense de M. Turgeon ne saute-t-elle pas aux yeux de tout homme intelligent ?

M. Turgeon a été invité

C'est pour en avoir le coeur net et dans le but de fixer d'une manière définitive, l'opinion publique à ce sujet, que j'ai cru de mon devoir, répondant d'ailleurs à l'invitation qui m'en était faite, de convoquer l'assemblée d'aujourd'hui.

Et sans retard, dès le surlendemain de l'assemblée de St-Michel, j'écrivais,

à la date du 20 août dernier, la lettre suivante à votre député :

A l'honorable M. Turgeon,
Commissaire des Terres,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu publier dans le " Soleil " de samedi dernier, une réponse à la lettre de M. Fiset, qui, au nom de l'Union Conservatrice de Québec, vous demandait la faveur d'une invitation à votre assemblée de St-Michel.

Votre réponse fut un refus, basé sur le fait que la demande de M. Fiset vous arrivait quatre jours trop tard.

Mais vous ajoutiez :

" Au reste, je ne refuse point " votre offre, je l'ajourne simple- " ment. Nous aurons, dans la " prochaine période de lutte élec- " torale, l'occasion de nous rencon- " trer et je vous assure que je se- " rai heureux de faire alors la dis- " cussion avec l'Union Conserva- " trice ou ses représentants."

Vous avez eu votre assemblée à St-Michel, telle que vous la vouliez, toute à vous, et vous en avez profité pour m'injurier sans péril immédiat.

Mais n'allez pas croire que vous m'ayiez cloué sur place.

Non.

Et cette occasion d'une rencontre prochaine, dont parle votre lettre, je veux de suite vous la fournir en vous informant qu'à la demande expresse d'électeurs influents de votre comté, j'irai, avec des amis, porter la parole contre vous à une assemblée qui sera tenue le dimanche, huitième jour de septembre prochain, à Saint-Gervais, dans le centre de votre division électorale, à deux heures de l'après-midi.

Très cordialement, en loyal adversaire, je vous y invite, vous et ceux qui veulent épouser votre cause.

Comptant sur la faveur d'une réponse, je vous prie de me croire,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble serviteur,
P. LANDRY,

Québec, 20 août 1907.

Refus du ministre

J'attendis la réponse. Elle prit huit jours à m'arriver. Le retard s'explique facilement. J'avais commis l'impardonnable maladresse d'adresser ma missive au bureau de l'honorable ministre, à Québec. Or, paraît-il, c'est précisément l'endroit où M. Turgeon se tient le moins, et quand, par un pur hasard, il y trouva mon invitation, il y avait au-delà d'un mois qu'il n'avait mis les pieds dans son département.

Donc, le 28 août, je reçus la réponse que voici :

Québec, 28 août 1907.

Hon. Sénateur Landry,
Québec.

Monsieur le sénateur,

De retour à la ville, je m'empresse de répondre à votre invitation d'aller vous rencontrer dans une assemblée publique à St-Gervais, dimanche, le 8 septembre prochain. Vous l'avouerai-je, je n'en vois pas du tout la nécessité. La période électorale n'est pas commencée ; ce parlement a à peine deux ans et demi d'existence, et d'ici à la dissolution des chambres bien des lunes passeront.

Vous paraissez croire que j'ai voulu vous être désagréable à St-Michel. C'est une erreur. J'ai tout au plus remis certaines choses au point et tracé quelques portraits. Auriez-vous, d'ailleurs, le droit de vous en plaindre ? Lequel de nous a le plus injurié depuis six mois ? Je suis allé à St-Michel fournir des explications que l'opinion publique attendait, et des renseignements précis me permettent de croire qu'elle est satisfaite. En tout cas, mes électeurs le sont. Si, cependant, vous avez quelque doute sur ce dernier point, j'ai une proposition à vous soumettre. Vous êtes sénateur, je suis ministre. Nous allons démissionner tous les deux et tâter le pouls de l'électorat de Bellechasse. C'est peut-être vous demander un sacrifice égal au mien, mais je me suis laissé dire que, pour l'intérêt public, vous

étiez capable d'un dévouement héroïque.

Agréez, monsieur le sénateur, etc...,

ADELARD TURGEON."

La proposition qui termine cette singulière missive me faisait un devoir d'y répondre.

Quelques vérités

Je le fis, le même jour, dans les termes suivants :

" L'Hon. M. Adélard Turgeon,

Commissares des Terres.

Monsieur le Ministre,

Je vous sais gré de l'empressement que vous avez mis à répondre à mon invitation et des remerciements flatteurs que votre politesse si affinée veut bien m'adresser.

J'ai simplement fait ce que la loyauté me commandait comme un devoir. Vous ne semblez pas l'avoir compris. Est-ce que par hasard la " beauté de mon geste" vous "a passé par dessus la tête"? J'avais pourtant eu la "cranerie "—pardon de vous plagier, il y a des précédents—de m'attaquer à celui qui m'avait lâchement injurié lors de l'assemblée à St-Michel et qui, embusqué derrière ses gros bataillons et renfermé dans sa redoute fortifiée, avait cru bon de lancer sur le parti conservateur tout entier, ses objurgations, ses invectives, ses noires calomnies.

Je vous ai demandé de venir vous battre dans la plaine, à armes égales.

Vous me répondez que vous n'en voyez pas du tout la nécessité.

Je vous crois.

Vous préferez le couteau du boucher à la loyale épée du soldat.

Affaire de goût et de tempérament, sans doute.

Vos goûts, je ne les discuterai pas, et il ne m'appartient pas d'essayer à refaire votre tempérament. Je constate seulement que vous n'êtes plus le fanfaron qui se cachait, sur la place du marché Saint-Pierre, derrière le bouclier de M. Laurier, et qui, à St-Michel, enroulait autour de son bras le manteau de M. Gouin.

Evidemment, vous avez besoin de protecteurs et ce n'est pas vous qui consentiriez, même pour sauvegarder votre honneur, à vous mesurer, dans un combat singulier, avec un adversaire qui vous connait. C'est du moins l'impression que me cause votre triple refus à ma lettre du 23 juillet, à la demande de l'Union Conservatrice de Québec, et à mon invitation du 20 de ce mois.

Vous vous dérobez.

Le prétexte que vous invoquez est futile.

La période électorale n'est pas commencée, dites-vous, et d'ici à la dissolution des chambres bien des lunes passeront.

C'est possible, mais qu'en savez-vous ?

Auriez-vous la prétention d'entraver, en cette matière, la liberté du représentant du roi, qui peut, toujours, vous devriez le savoir, remercier ses ministres quand bon lui semble, et même se priver—ô douleur !—de vos connaissances légales et constitutionnelles.

Et supposons qu'il en passe et qu'il en passe à satiété, de ces lunes avec lesquelles vous semblez compter, ne croyez-vous pas qu'il vaille la peine, même en dehors de la période électorale, de revendiquer l'honneur de votre nom et de dissiper les soupçons qui entachent votre réputation.

Les lunes passent mais si la tache reste l'honneur trépasse.

Et puis que vaut, après tout, votre argument, quand MM. Gouin et Prévost tiennent des assemblées à Chateauguay, à Ste-Agathe, à Ste-Marguerite et à d'autres endroits ? Et votre assemblée à vous, à St-Michel, n'a-t-elle pas été tenue malgré que la période électorale ne fut pas encore commencée et en dépit de toutes ces lunes dont vous parle ?

Vous êtes allé à St-Michel, dites-vous, pour fournir des explications que l'opinion attendait. Que ne les avez-vous données alors ? Vous n'avez rien dit de nouveau et le public attend tou jours.

Vous terminez votre lettre par une bravade qui n'est pas de la bravoure et vous me proposez de rendre vacante ma place de sénateur pour me présenter contre vous.

Votre proposition est une farce indigne d'un homme sérieux. Pourquoi démissionnerai-je ? Pour me faire remplacer par un libéral et qui sait, peut-être par vous-même ?

Tout le monde sait que vous troqueriez volontiers votre place de ministre contre une place de sénateur. Et j'irais de gaîté de coeur faire votre petit jeu ! Voyons, vous n'êtes pas sérieux, et il n'y a que votre suffisance monumentale capable d'expliquer votre naïve proposition.

Vous êtes trop près, d'ailleurs d'entrer forcément dans la vie privée pour offrir une place que vous ne pouvez plus tenir en échange d'une position que, depuis des mois, vous travaillez à obtenir.

Et en disant que ma démission serait un acte de dévouement héroïque, vous admettez vous-même l'énorme disproportion qu'il y aurait entre mon acte et le vôtre.

Vous m'en croyez capable dans l'intérêt public, je vous remercie de cette flatteuse appréciation.

Il est malheureux que je ne puisse en dire autant de vous.

Et qui donc pourrait exiger votre démission ?

Au point de vue de son intérêt, le parti conservateur fera tout son possible pour que M. Gouin vous conserve dans son cabinet.

Vous êtes assez compromis pour que l'on puisse espérer qu'une administration qui vous garde soit irrémédiablement marquée du sceau fatal de la réprobation populaire.

A part cela, le peuple méprise les poltrons.

Croyez-moi, Monsieur le Ministre,

Votre humble serviteur,

P. LANDRY."

Laissez-moi vous dire, électeurs du comté de Bellechasse, qu'avec vous tous, sans distinction de partis politiques, je regrette la décision prise par votre député de fuir la loyale discussion que je lui offrais. Vous aimez les grandes et belles luttes de la tribune et vous étiez sous l'impression que votre député n'en craignait aucune. Pourquoi faut-il que dans l'espace d'à peine trois semaines vous ayiez à rougir deux fois de celui qui représente votre comté, et que vous soyez les témoins attristés de sa pénible reculade.

Vous me rendrez toutefois cette justice, de croire que ce n'est nullement de ma faute si je n'ai pu réussir à obtenir de M. Turgeon qu'il fut présent dans la présente occurrence et qu'il eût au moins le courage de rencontrer face à face, en présence de ses propres électeurs, celui qu'il n'a pas craint d'injurier lors de l'assemblée à St-Michel.

Je ne viens pas ici pour me défendre contre les imputations de votre député ni dans le but de protester contre ses noires calomnies. Les tribunaux du pays règleront cette question.

Je viens ici, comme le dit ma lettre à M. Turgeon, porter la parole contre lui, discuter devant vous les accusations dont il est l'objet, démolir, ouvrage facile, le triste échafaudage d'une défense malheureuse, et établir, d'une manière évidente, que votre député actuel n'a plus droit à l'honneur de représenter votre beau comté.

Je viens mettre sous vos yeux la triste affaire de l'Abittibi et signaler à votre sérieuse attention le rôle peu enviable joué par M. Turgeon, comme membre du gouvernement et comme témoin de la Couronne.

La naissance du syndicat belge

Dans le cours de l'année 1905 quelques financiers Belges se réunirent un jour et constituèrent entre eux un

syndicat qu'ils appelèrent le " Syndicat d'études d'affaires au Canada."

Le capital souscrit fut de 100,000 francs, divisé en 40 actions de 2,500 francs ou, en monnaie du pays, en 40 actions de $500.00 chaque.

Quatre directeurs furent nommés, à savoir : MM. DeBarny, président, Fernand DeJardin, Ed. Jacobs et le chevalier Goethals. Plus tard, dans le mois de mars 1906, un nouveau directeur fut adjoint au Bureau de direction dans la personne de M. le Baron Van Est Velde.

Tous ces Messieurs étaient d'Anvers, ville de la Belgique.

Le Syndicat Belge comptait au nombre de ses actionnaires, le Baron de l'Epine et M. C. E. Dubord, conseiller législatif à Québec, et l'ami intime de M. Turgeon, mais ni l'un ni l'autre de ces deux messieurs ne faisait partie du bureau de direction.

En Belgique, M. Dubord était considéré comme représentant, ce qu'on appelait, le groupe canadien du syndicat, et on soupçonnait que derrière son nom, donné pour le public, se cachaient réellement les personnalités de MM. Turgeon et Obalski, ingénieur du département des mines.

Quoiqu'il en soit, directeur ou simple actionnaire, M. Dubord ne fut jamais mis au courant de ce qui se passait entre le Baron de l'Epine, qui représentait le syndicat belge et M. Turgeon, qui agissait au nom du gouvernement.

M. le Baron de l'Epine fut l'intermédiaire choisi par le syndicat belge, et accepté par le gouvernement, pour faciliter et mener à bonne fin la conduite des négociations entre les parties contractantes.

Le baron de l'Epine fut en tout temps le mandataire et le représentant autorisé du syndicat belge, comme M. Turgeon lui-même était le représentant réel et indéniable du gouvernement provincial, et, à ce titre, ces deux hommes engageaient respectivement au même degré la responsabilité des corps pour lesquels et au nom desquels ils agissaient.

Demande d'octroi de terres

Le 28 novembre 1905, le baron de l'Epine écrivait à M. Turgeon la lettre suivante :

" Québec, ce 28 novembre 1905.

Monsieur le Ministre,

Veuillez me permettre de vous exposer respectueusement ce qui suit :

Comme vous le savez, un groupe de financiers QUE JE REPRESENTE a pris en sérieuse considération le projet d'acquérir une concession importante de terres dans le nord-ouest de la province de Québec, dans le but de mettre en valeur la dite contrée.....

Dans cet ordre d'idée, me rappelant les relations QUE VOUS AVEZ EUES en Belgique AVEC LES FINANCIERS DONT IL S'AGIT, relations qui ont pu vous édifier sur le sérieux de leur caractère ; étant donné les missions de confiance dont j'ai été honoré de la part de votre gouvernement, je me crois autorisé à formuler la proposition suivante : de me concéder une option de six mois aux conditions que vous jugerez devoir exiger pour la concession en pleine propriété (fond, superficie, pouvoir d'eau, etc., etc.,) de 200,000 âcres de terre, pouvant éventuellement être portée à 500,000, à choisir par préférence et avant tout autre concessionnaire,entre la ligne frontière des provinces de Québec et d'Ontario, et le 77e de longitude ouest, placés à cheval sur le Grand-Tronc-Pacifique, en construction ou à proximité de ce chemin de fer.....

(Signé) BARON DE L'EPINE."

Octroi accordé

En réponse à cette demande faite par le baron de l'Epine, au nom du syndicat belge, M. Turgeon, au nom du gouvernement de la province, écrivait la lettre suivante :

Québec, 15 décembre 1905.

" M. le baron de l'Epine,
Québec,

" Mon cher M. de l'Epine,

" J'ai pris communication de " votre lettre du 28 novembre der- " nier, au sujet d'une concession " de 200,000 acres de terrain dans " le nord-ouest de la province de " Québec.

" Votre proposition est agréée " en principe, et une option de six "mois vous est accordée pour faire " faire l'examen du territoire.

" Le prix de vente est fixé à 70 " cents l'acre, payable en 5 verse- " ments annuels de $28,000 cha- " cun.

" Il est de plus convenu :

" No. 1—Que les frais d'explo- " ration,d'arpentage,seront à votre " charge et que ces derniers de- vront être exécutés d'après les " instructions de mon départe- " ment.

" No. 2—Vous aurez un droit de " préférence pour l'achat à un prix " égal de toutes les chutes (water- " power) d'un développement in- " férieur à 1,500 chevaux-vapeur. " Les chutes d'un développement " supérieur ne peuvent être ven- " dues qu'aux enchères publiques.

" Le terrain nécessaire à l'ex- " ploitation de ces chutes est ex- " pressément réservé.

" No. 3—Le bois de commerce " acquittera les droits de coupe " fixés par les règlements ;

" No. 4—Vous devrez mettre en " culture un dixième du terrain re- " connu cultivable et y établir au " moins trente colons en 1907, et " 75 colons chacune des années " subséquentes. Les lots ainsi at- " tribués ne devront pas avoir " moins de cent acres. Toutefois, " faute de colons et momentané- " ment, le concessionnaire sera " considéré comme ayant rempli " ses obligations en cultivant, ou " en faisant cultiver la quantité " de terrain susmentionnée.

" Les lettres patentes seront " émises dès que le prix de vente " aura été payé et que les condi- " tions d'établissement auront été " remplies.

" Nonobstant cette émission, le " bois de commerce continuera à " acquitter les droits de coupe.

" Cette option vous est accor- " dée personnellement et vous ne " pourrez la céder qu'avec l'assen- " timent du ministre des Terres " et Forêts.

" Agréez, mon cher M. de l'E- " pine, l'expression de mes senti- " ments les meilleurs.

(Signé) A. TURGEON."

Conditions d'établissement

D'après les stipulations contenues dans la lettre du ministre, le syndicat belge, après avoir choisi son terrain, payait pour les 200,000 acres qu'il prenait une somme de $140,000, en cinq versements de $28,000 chaque année et s'engageait à établir sur ces terres 330 colons dans l'espace de cinq années, et à faire défricher,dans le même laps de temps, soit par les colons eux-mêmes ou de toute autre manière, une étendue totale de 20,000 acres, soit 4,000 acres par année, ce qui représente pour 330 colons au bout de cinq années, un défrichement annuel de douze arpents et un huitième.

Cette condition d'établissement n'était pas exorbitante et il est puéril de croire et encore plus enfantin d'affirmer qu'elle fut la raison véritable de l'insuccès des négociations entamées entre le gouvernement et le syndicat.

Non jamais elle ne fut la raison de la rupture de ces négociations ; elle en fut simplement le prétexte, le prétexte qu'il fallait nécessairement avoir toujours à sa disposition pour le jeter, en temps opportun, à l'avide curiosité du public, et pour cacher ainsi, sous l'apparence de l'intérêt général et du devoir le plus patriotique, les exigences inassouvies, la rapacité toujours grandissante de ces pillards de notre domaine national, de ces détrousseurs de réputation, que seule la trahison la plus noire a pu faire arriver au pouvoir et que des accusations de pécular vont précipiter du faite de leur méprisable grandeur. Chevaliers du couteau transformés du soir au matin

en chevaliers de la Galette, et en compagnons du pétrin, nous les trouvons dans cette administration insignifiante qui pèse sur nous tous, et qui va passer à l'histoire comme l'incarnation la mieux réussie de la paresse croupissante et de l'ignorance prétentieuse.

A l'instar des animaux malades de la peste, dont parle le fabuliste français,

" Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

" On n'en voyait pas d'occupés."

Mais, continuons l'historique de l'affaire de l'Abittibi. Nous sommes sûrs d'y retrouver les chevaliers de la galette.

Ordre en conseil

Laissez-moi vous dire, Messieurs, que les conditions imposées par M. Turgeon au syndicat belge étaient parfaitement connues de tous les autres ministres du gouvernement de M. Gouin.

C'est M. Turgeon qui le jure du moins.

Il dit, sous serment :

" Monsieur Prévost était au courant de la demande de ces messieurs par la lettre de décembre 1905. Les termes de la lettre de décembre 1905 ont été rédigés en séance même du Conseil."

Je tiens beaucoup à vous faire constater ce fait important—affirmé sous serment par M. Turgeon lui-même—à savoir que c'est pendant une séance du cabinet et à la table du conseil exécutif qu'a été rédigée la fameuse lettre donnant au syndicat belge le droit de choisir à son goût les deux cent mille âcres de terre qu'il voulait avoir près du lac Abittibi, à cheval sur le tracé du Grand-Tronc-Pacifique.

Ce droit d'option était donné au baron de l'Epine personnellement, comme l'atteste la clause suivante qui se lit dans la lettre adressée par M. Turgeon à son cher baron, le 15 décembre 1905 :

" Cette option, y était-il dit, vous est accordée personnellement et vous ne pourrez la céder qu'avec l'assentiment du ministre des terres et forêts."

Non pas tant pour se conformer à cet ordre en conseil—car cette option ne fut rien moins qu'un ordre en conseil—que pour hâter l'éclosion de ses propres plans, conçus depuis au-delà d'un an, comme je saurai vous le prouver, M. Turgeon s'empressa d'écrire la lettre suivante au baron de l'Epine :

"Québec, Départ. des Terres et Forêts,

" Cabinet du Ministre

" Québec, janvier 1906.

" M. le baron de L'Epine,
Québec

" Mon cher M. de l'Epine,

" Vous êtes autorisé à transférer l'option que je vous ai donné par ma lettre du 15 décembre sur 20 000 âcres de terre, à la Socié . . . . . .représentée par. . . . .

" Agréez, mon cher M. de l'Epine, l'expression de ma haute considération.

(Signé) ADELARD TURGEON."

A sa face cette lettre paraît avoir été écrite dans le mois de janvier 1906, et néanmoins ce fut le 21 décembre 1905 que le consul belge, à Québec, certifiait sous sa signature l'authenticité de la propre signature de M. Turgeon.

Le ministre des Terres n'a jamais expliqué cette étrange anomalie ; il n'a jamais dissipé les soupçons qu'elle a fait naître.

Le baron part avec une mission

Muni de cette autorisation ministérielle dont les blancs pouvaient être remplis à l'entière discrétion de l'agent du syndicat belge, le baron de l'Epine partit pour l'Europe.

Pourquoi aller en Europe au lieu de rester à Québec, afin d'y surveiller, auprès des ministres et de M. Turgeon en particulier, les intérêts du syndicat belge dont il était l'agent et le mandataire ?

La correspondance du baron de l'Epine avec M. DeJardin et le chevalier de Goethals, deux des quatre directeurs du syndicat, nous donne la clef de situation.

Le baron entretenait avec le syndicat d'un côté et M. Turgeon de l'autre, une double correspondance et une correspondance en partie double. Il y avait une correspondance officielle, ouverte, que la chambre d'assemblée pouvait demander et scruter, sans que rien de louche put jaillir de son contenu, au sujet des relations d'affaires entre les deux parties contractantes. Il y avait aussi, à part cela, une correspondance privée, secrète, cachée aux regards des profanes, mais dans laquelle, pour leur mutuel avantage, les parties contractantes jetaient les bases et discutaient les détails d'un arrangement secret qui permit au gouvernement de prélever sur la vente des terres de l'Abittibi la mouture destinée à l'alimentation d'un fonds électoral.

A Québec, c'était connu, le gouvernement vendait ses terres au syndicat belge à raison de 70 cts de l'âcre, mais les Belges, eux, c'était convenu, payaient ces mêmes terres $1.00 l'âcre.

La différence entre ces deux prix, c'est-à-dire 30 cts de l'âcre, devait être versée dans un fonds électoral. Or, 200,000 âcres de terre, donnant ainsi en mouture 30cts de l'âcre, c'était du coup un pot de vin de $60,000 que le gouvernement pouvait prélever sur une seule transaction.

L'opération était hardie et pour en assurer le succès il fallait procéder avec toute la diplomatie possible.

Le baron partit donc pour la Belgique.

Il avait une mission.

Cela dessort de la correspondance du Baron.

La demande officielle du baron à M. Turgeon pour une concession de deux cent à cinq cent mille âcres de terre, à cheval sur le Grand-Tronc-Pacifique, est contenue dans une lettre qui porte la date du 28 novembre 1905.

Un mois avant cette date et cette demande, le 27 octobre 1905, le baron de l'Epine écrivait à M. DeJardin, le membre le plus influent du syndicat belge, la lettre suivante qui est toute une révélation (Lettre No. 4). (1).

(1) Chaque lettre numérotée fait partie, à l'endroit indiqué par le numéro d'ordre, de la série de lettres publiées par la " Patrie."

Québec, ce 27 oct. 1905.

M. F. DeJardin, Anvers,

Le ministre (M. Turgeon), prévenu de mon arrivée (de l'Exposition de Liège) m'a donné audience ce matin, inutile de vous dire que toute sa sympathie nous est acquise tant en souvenir de l'entrevue que vous avez eue avec lui à Liège que dans son désir d'amener dans sa province des capitaux des industries et de la colonisation belges. Tout d'abord il m'a informé qu'il " avait réservé spécialement à l'intention de notre " syndicat l'affaire que voici dans " ses grandes lignes : la concession de cinq à six cent mille " âcres de terrain d'une valeur " égale aux meilleures terres de " l'ouest, placées à cheval sur le " Grand-Tronc-Pacifique."

Le prix serait approximativement de $1.00 de l'âcre ; toutefois ce prix ne pourrait être fixé définitivement qu'au moment de la prise d'option, parce que chaque jour il peut surgir des demandes de concessions qui forcent le ministre à modifier les prétentions de son administration....

Le droit d'option coûterait " cash " un dixième de la valeur d'achat...Le droit d'option comprend (est d'une durée de) six mois, renouvelable si les circonstances l'exigent....

Contre le paiement cash du droit d'option il serait remis un titre par le ministre dont la valeur serait de tout repos (c'est-à-dire qui assurerait la possession indiscutable du terrain).

Si en principe cette affaire vous convient, veuillez m'envoyer au reçu de la présente, le câble suivant : " Baron de l'Epine, Québec—Marchez ".....

Pour l'option il n'y a pas un moment à perdre, car connue des Américains, elle serait immédiatement enlevée.

Un groupe canadien prendra deux parts dans le syndicat, soit $1,000. Je suis " autorisé " à vous dire que le " ministre surveillera et sauvegardera vos intérêts ; il

regarde cette affaire comme étant de 1er ordre, mais de longue haleine.

Votre dévoué serviteur

BARON DE L'EPINE."

Le groupe canadien

Deux jours plus tard, c'est-à-dire à la date du 20 octobre, le baron de l'Epine écrivait au même M. DeJardin, une autre lettre (Lettre No. 5) de laquelle j'extrais la phrase suivante :

" Les 5,000 francs des deux parts canadiennes dans le syndicat sont prêts à être versés contre remise d'une copie de l'acte syndical."

Le 7 novembre 1905, vingt-et-un jours avant de faire sa demande d'option, le baron de l'Epine écrivait à son ami le chevalier de Goethals, autre membre du syndicat, une longue lettre (Lettre No. 8) dans laquelle il disait :

" Cette affaire de colonisation (de l'Abittibi) aurait non seulement l'appui du département des terres et forêts, (de M. Turgeon), mais aussi celui de la colonisation dont le ministre, M. Prévost, nous est tout dévoué. Ces deux ministres auront d'autant plus de facilité à nous aider que cette politique serait très populaire ici.C'est même pour préparer les voies que j'ai été interviewé par le " Soleil," organe du gouvernement et j'avais soumis à M. Turgeon ma réponse au reporter de ce journal, dont je vous ai envoyé un exemplaire."

Puis le baron entre dans tous les détails de l'entreprise qu'il trouve superbe, alléchante au possible. Après avoir énuméré tout ce qu'il y aurait à faire au point de vue de la colonisation, il ajoute :

" A côté de cela, il y aurait le développement des pouvoirs d'eau, l'exploitation de bois et éventuellement la mise en valeur des mines qui pourraient se trouver sur le domaine. Cette vaste opération conduite avec l'appui des ministres, doit nécessairement donner des résultats certains sur une période qu'il n'est pas possible de fixer maintenant...

" Une telle société (le syndicat) ayant dès lors le pied dans le pavé, jouissant d'une influence officielle, pourrait greffer là-dessus toute sorte d'opération....

" J'ose espérer que cette affaire de colonisation offerte par le ministre séduira ces messieurs (du syndicat) comme elle le mérite.."

Réunion du syndicat.--Le baron et le ministre marchent

Le 9 novembre, il y eût à Anvers une réunion des directeurs du syndicat belge. On y discuta la proposition de M. Turgeon, car ce fut M. Turgeon lui-même qui avait proposé l'affaire de l'Abitibi par l'intermédiaire du baron de l'Epine, et, deux jours plus tard, le 11, le syndicat télégraphiait à son agent à Québec : Marchez.

Et le baron marcha. Il alla trouver M. Turgeon, mais laissons-lui raconter lui-même ce qui arriva.

Dans une lettre en date du [illegible] novembre (Lettre No. 10) a [illegible] au syndicat, voici ce que dit le [illegible]

" Québec, ce 11 novembre 1905.

M. F. DeJardin, Anvers,

" Comme suite à mon courrier No. 1, vous m'avez câblé ce matin: Marchez. J'ai l'honneur de vous en accuser réception. Je me suis rendu aussitôt au cabinet du ministre (Turgeon). Il a de suite pris la décision de partir pour Montréal, lundi, 13, et avec moi, afin d'y rencontrer des agents des terres, ainsi que M. Gendron, auxquels il a fait adresser des lettres de convocation pour le mardi, 14 novembre à 10 heures du matin.

" A la suite de cette réunion où la procédure à suivre sera arrêtée je vous écrirai....

BARON DE L'EPINE."

Quelque chose de mysterieux

Le 14 novembre 1905, la réunion annoncée par le baron, dans la lettre que je viens de vous lire, et convoquée par

M. Turgeon lui-même, eut lieu à Montréal.

Ce qui s'y passa vous allez le savoir par le récit que l'agent belge en fit à son syndicat, dans une lettre en date du 18 novembre (Lettre No. 15).

" Québec, ce 18 novembre 1905.

" M. F. DeJardin, Anvers,

Ainsi que mon courrier No. 3 vous l'indiquait, la réunion annoncée a eu lieu à la date indiquée. La question de la cession d'un grand domaine et l'intérêt pouvant en résulter pour le pays, a été traitée et résolue affirmativement. Plusieurs députés assistaient à cette réunion. Ensuite il m'a été remis un plan de la ligne ferrée ; je vous en adresse un exemplaire. Ce qui est marqué en vert représente une superficie de 500,000 âcres, éventuellement, la concession à demander...

" Quand j'aurai terminé l'étude de la concession du terarin, je ne serais pas étonné que le ministre ne me renvoie en Belgique avec mission de traiter l'affaire aux conditions qu'il décidera, après s'être mis d'accord avec ses collègues. IL Y A EN EFFET DES CHOSES QUI S'EXPLIQUENT MIEUX EN QUELQUES MOTS, de vive voix, QUE PAR LETTRES LES PLUS EXPLICITES: rien cependant n'est décidé à cet égard.....

" Sincèrement à vous

BARON DE L'EPINE."

Le même jour où le Baron de l'Epine donnait ces détails à son syndicat, il écrivait une lettre à M. F. A. Gendron, député, pour lui dire que ce jour-là il s'était rendu au département des Terres avec le plan qu'il tenait de M. Gendron, et les rapports officiels d'un Monsieur Thompson, un employé du département des Terres et il ajoutait : (Lettre No. 14).

" J'ai communiqué ces renseignements à l'honorable ministre (M. Turgeon) qui me charge de vous demander de bien vouloir venir au plus tôt à Québec."

Une première demande abandonnée

Le 15 novembre, c'est-à-dire, au lendemain de la réunion convoquée par M. Turgeon, à Montréal, le baron de l'Epine envoyait au ministre des terres, au nom de son groupe de capitalistes belges, une demande d'option (Lettre No. 12) pour une concession de 500,000 âcres de terre dans l'Abittibi :

" basée quant au prix, disait-il, sur celui que vous avez l'habitude de fixer pour les terres destinées aux colons."

Cette demande n'eut aucune suite, ele fut abandonnée après la rencontre de MM. de l'Epine et Gendron, chez le ministre, et remplacée par celle que contenait la lettre officielle du 28 novembre (Lettre No. 19), sollicitant une concession de 200,000 âcres de terre pouvant éventuellement être portée à cinq cent mille. L'intervention du ministre est ici évidente et c'est à la prière même de M. Turgeon, que le baron a consenti à substituer sa demande du 28 à celle du 15 novembre. M. Turgeon l'admet d'ailleurs quand le 23 janvier, il écrit au baron (Lettre No. 34) :

" Vous savez à quelle impression j'ai obéi en la restreignant (votre demande de 500,000 âcres) à 200,000 âcres. On m'a dit : Il vaut mieux tâter l'opinion avec une concession moins considérable."

Le mysterieux reparaît

Le jour même où le baron faisait au ministre sa demande officielle d'une option pour une concession de 200,00 âcres de terre, dans l'Abittibi, il écrivait au syndicat belge une lettre singulière (Lettre No. 20) qui, avant d'être expédiée, fut montrée à M. Turgeon afin de savoir si elle était conforme aux vues du ministre.

Elle fut trouvée convenable, puisqu'elle fut expédiée.

Elle disait :

" L'obligation de coloniser consiste dans l'engagement d'intro-

duire dans la région (de l'Abittibi) une certaine quantité de colons. Cette clause est laissée à l'appréciation du ministre. Il parlait d'une trentaine pour commencer, par an, ce qui est très raisonnable."

Et elle ajoutait :

" Si j'obtiens de l'honorable ministre le droit d'option tel que je l'ai demandé, je retournerai en Belgique pour me mettre d'accord avec vous. IL Y A DES CHOSES QU'IL EST IMPOSSIBLE D'EXPLIQUER CONVENABLEMENT PAR LETTRE."

Et quelles sont donc après tout, ces choses mystérieuses qu'il importe tant de cacher et " qu'il est impossible d'expliquer convenablement par lettres ? "

Eclosion de la C. E.

C'est le baron de l'Epine lui-même qui soulève le coin du voile, quand il écrit confidentiellement à son ami le chevalier Goesthals, en date du deux décembre 1905 (Lettre No. 22).

" Quant à M. Turgeon, il va me remettre l'option en question, mais il me donnera, en outre, ses instructions pour son exécution. Cela demande des explications que je ne puis donner par écrit. Vous savez sans doute que dans tous les pays d'Amérique, L'INSTITUTION DE LA CAISSE ELECTORALE EXISTE, comme les caisses diocésaines chez nous, ou parfois les caisses noires, dans les communes ; c'est un rouage qu'il faut connaître."

Et au syndicat, le baron disait, vers la mi-décembre 1905 (Lettre No. 26) :

" Je suis d'accord avec M. Turgeon pour la rédaction de l'option. Malheureusement il n'y a pas eu de conseil de ministres, la semaine dernière. Il y en aura un mercredi, (le 20 décembre). Si ça passe sans modification je partirai de suite pour Anvers."

Telle que prévue, telle que désirée du moins, l'affaire de l'Abittibi passait au conseil le 20 décembre 1905, et, le 21, le baron obtenait de M. Turgeon trois choses importantes : 1o la fameuse option d'une concession de 200,000 âcres de terre ; 2o le blanc-seing de l'honorable ministre, permettant au baron de disposer de cette concession d'une manière bien pratique ; 3o des instructions secrètes au sujet du prélèvement, à raison de cette concession, de certains fonds électoraux, sur lesquels, comme dans le passé, M. Turgeon aurait pu compter pour payer les amendes auxquelles une justice aveugle condamne parfois ses partisans les plus chauds, ou la solde du mercenaire toujours prêt pour quelques deniers, à remplacer sous le drapeau ceux qui n'ont ni coeur, ni courage.

Parti d'Halifax, le 24 décembre 1905, le baron de l'Epine débarqua à Anvers le 6 janvier suivant et dès le 11 de ce mois, il donnait à M. Turgeon les meilleures nouvelles :

" Je me suis rendu à Anvers disait-il (Lettre No. 29) ; le comité de Direction du Syndicat se réunissait à l'occasion de mon retour...Les " explications que j'ai fournies ont entièrement satisfait ces messieurs" qui paraissent et qui sont excessivement emballés sur la concession de terrains. La lettre d'option a été examinée avec une scrupuleuse attention et toutes les conditions acceptées en principe."

M. Turgeon haletant

Et que faisait M. Turgeon pendant l'absence du Baron ? Il écrivait à ce dernier lettres sur lettres, pour hâter la conclusion du marché que le gouvernement) négociait avec le syndicat belge par l'intermédiaire de M. de l'Epine.

C'est M. Turgeon qui écrivait les lignes suivantes :

Le 20 janvier 1906, (Lettre No. 31) :

" J'attends avec impatience les nouvelles du syndicat. J'espère que tout ira bien."

Le 23 janvier (Lettre No. 33) :

" J'espère que vous réussirez et que vous nous reviendrez le plus tôt possible."

Et encore le 23 janvier, mais dans une autre lettre (Lettre No. 34) :

" Je ne saurais trop vous engagager à pousser avec célérité la conclusion de cette affaire. Deux syndicats américains m'ont fait pressentir. Ils demandent pratiquement le même terrain....Je serais désolé de perdre la collaboration des capitaux de langue française (sic). Vous connaissez mon opinion là-dessus sans qu'il soit nécessaire que je précise davantage."

Et toujours le 23 janvier, un câblogramme brûlait les espaces pour dire au syndicat belge (Lettre No. 36) :

" Concession peut être facilement portée au double, mais urgence. Avons déjà deux demandes (de) syndicats Américains (Signé) TURGEON."

Dans une seule journée, celle du 23 janvier, M. Turgeon trouvait moyen de communiquer trois fois avec l'agent du syndicat belge, deux fois par voie postale et une fois par voie télégraphique .

Vit-on jamais de la part d'un ministre de la Couronne sollicitude plus intéressée, empressement plus scandaleux, âpreté plus compromettante dans la poursuite d'une entreprise, et peut-on raisonnablement se rendre compte de tout ce déploiement d'énergies sans soupçonner au moins le motif caché de tant de patriotiques appréhensions ?

Hélas, pour me servir de ces mêmes expressions que M. Turgeon, à St-Michel, a cru devoir emprunter aux Livres Saints, l'iniquité s'est mentie à elle-même, et c'est de la main même de votre député qu'est parti le coup fatal qui le frappe aujourd'hui et qui jette en pâture aux lions de l'arène et à la réprobation du public, son nom, pour toujours compromis et sa réputation irrémédiablement endommagée !

Homme de lettres, ce sont les lettres de M. Turgeon qui l'accablent au jour de la rétribution et qui le marquent pour le sacrifice.

C'est pendant qu'il était en Europe que le baron de l'Epine écrivait à M. Turgeon cette lettre désormais fameuse connue sous le nom de " Lettre de Charneuse," datée du 28 janvier 1906, et qui contenait la compromettante allusion à la caisse électorale. (Lettre No 37.)

" L'explication que j'ai fournie au sujet de la C. E., aux quatre membres de la direction, a été, disait le Baron, comprise, admise et acceptée sans aucune difficulté : nous avons donc affaire à des gens qui comprennent les choses."

Nous avons, en réponse à cette pièce compromettante, une lettre de M. Turgeon, en date du 12 février (Lettre No. 45) qui se lit :

" Mon cher ami,

" J'ai reçu vendredi dernier, le 9, votre lettre officielle et, ce matin, celle de Charneuse.

" Je suis satisfait de tout ce que vous m'y touchez....

" Cordialement à vous,

(Signé) ADELARD TURGEON."

Je reviendrai sur ce sujet.

Un café à Bruxelles

Pendant que le baron de l'Epine était en Europe, le ministre de la Colonisation, M. Jean Sans Tête, y arriva. Il traversa la Belgique en conquérant, panache au vent. Après avoir connu tous les enivrements de la gloire, il échoua un bon soir au café de Paris, à Bruxelles, le 10 ou le 11 avril 1906. Nous le trouvons, à cette date, assis à table, avec le baron de l'Epine, dégustant tous deux

" ce vin clair
" Où leur chanson mouillait son aile
" Avant de s'envoler dans l'air."

Le ministre était en train de faire des confidences et, à un moment donné, pendant que l'orchestre égrennait dans la salle à manger ses notes les plus suaves, Jean Sans Tête dénonça sans pitié au baron qui l'écoutait et qui

prenait des notes, les conditions de l'option que le gouvernement de Québec avait consentie au syndicat belge. Cet incident de l'histoire de la concession de l'Abittibi est tellement invraisemblable que je ne puis résister au désir de vous donner textuellement le témoignage qui a été rendu à la cour, lors du procès Asselin.

Voici comment s'exprime le baron, en réponse aux questions posées par Maître Lafiamme :

" J'ai profité de l'occasion pour tâcher de savoir ce qui avait été dit au conseil des ministres, quand on avait donné cette option-là. C'est pour la première fois que j'ai su que le prix (de 70 cts de l'âcre) était trop cher. J'ai fait des annotations au crayon sur la table, où nous mangions. Au fur et à mesure, je crayonnais et je prenais des notes.

" Q.—En sa présence ?

" R.—Oui, Monsieur.

" Q.—Et sans secret ?

" R.— Oui, Monsieur.

" Q.—A-t-il dit comment les affaires s'étaient passées au conseil des ministres ?

" R.—Il m'a dit que c'était trop élevé et qu'on avait ri de nous.

" Q.—Qui avait ri de vous ?

" R.—Les ministres. Naturellement eux le faisaient pour un bien. Ils le faisaient pour vendre plus cher possible, leurs terrains. J'ai dit à mes syndicataires que j'avais appris par M. Prévost que c'était trop cher.

" Q.—A-t-il été question du fait que vous aviez été fourré dedans ?

" R.—Il m'a dit : " Vous payez " trop cher. Vous n'avez pas de " bonnes conditions. Vous ne de- " vez pas payer la redevance de la " coupe." J'ai fait des annotations au crayon pendant ce temps-là. On m'a dit : " Vous " devez obtenir vos lettres paten- " tes tout de suite et vous ne de- " vez pas payer de redevances sur " le bois après cet achat, ce que " vous obtiendrez."

Il m'a dit: " Vous devez " aussi obtenir l'option du droit " de mines sur le terrain concédé " comme permis d'exploration."

Il disait : " Vous devez avoir " tous ces terrains-là sous permis " de recherches de mines pour que " personne ne puisse y venir."

Il m'a dit : " Vous obtien- " trez tout cela.' '

. . . . . .

Ensuite j'ai communiqué cela à MM. Goethals et DeJardin."

M. Prévost entendu ensuite comme témoin n'a pas contredit cette partie importante du témoignage du baron de l'Epine.

Et que dit M. Turgeon sous serment ?

" Ces messieurs (du syndicat) avaient appris dans l'intervalle que les terres agricoles dans la province de Québec se vendaient vingt-cinq cents et trente cents de l'âcre...Ces messieurs de l'autre côté (de l'océan) ont eu des renseignements venant évidemment d'ici."

Ces renseignements portèrent leurs fruits et peu après le retour du Baron au pays une nouvelle demande (Lettre No. 100) fut présentée le 25 août 1906 au département des terres par l'agent du syndicat belge. Elle fixait à 30 cts l'âcre le prix offert, le paiement duquel devait être reparti en quinze versements annuels et égaux.

L'exploration Obalski

Malgré les pressantes sollicitations du baron de l'Epine et les efforts savamment combinés de M. Turgeon, le syndicat ne voulut jamais se porter l'acquéreur de l'option que le ministre des terres avait consentie en sa faveur. En Belgique on voulait, au préalable s'assurer de la valeur du terrain, et, à cette fin, on organisa une exploration qui eut lieu dans le cours de juin et juillet 1906. M. Obalski, un autre intime de M. Turgeon, employé public, au service de l'Etat en qualité de surintendant des mines, fut placé par le syndicat à la tête du parti explorateur et trouva le moyen, en servant deux maîtres à la fois, de prélever simultanément double mouture d'argent, une sur le syndicat belge, et l'autre sur vous.

Et en effet, pendant que vous payez à cet employé modèle un salaire annuel de $2,300.00 à $3,000.00 et que vous comptez sur lui pour défendre les intérêts de la province, le syndicat belge arrache ce monsieur des bras de M. Turgeon, le colle à son service et lui donne de son côté $3,000 pour faire triompher les intérêts belges.

M. Obalski a trouvé bien naturelle l'étrange position qu'il occupait, mais comme il avait deux poches à son pantalon, la poche canadienne et la poche belge, la poche droite ne sut jamais ce qui entrait dans la poche gauche et vice-versa. La paix du monde fut respectée et nos trois grands hommes, MM. Gouin, Turgeon et Prévost, consultés spécialement à ce propos par M. Obalski, décidèrent avec une unanimité touchante que la paix et la justice se donnaient le baiser de l'amourette. "Pax et justitia osculatae sunt."

Sorti du bois de l'Abittibi, M. Obalski, traversa en Belgique, arriva à Anvers où il rendit compte au Syndicat du fruit de ses observations. Ce que son rapport dut être, vous vous l'imaginerez facilement, quand vous saurez que M. Obalski a avoué sous serment qu'il avait du Syndicat belge la promesse d'une place de $4,000 par année.... si seulement la petite transaction de l'Abittibi pouvait se terminer heureusement. En même temps, M. De Jardin, du Syndicat Belge, faisait presque coup sur coup deux voyages au Canada, le premier entre le 15 avril et le 15 juin, le second entre le 20 octobre et le 21 novembre. Dans ces deux occurrences il eut des entrevues avec M. Gouin et avec M. Turgeon et c'est à la suite d'une de ces entrevues avec le premier-ministre que M. De Jardin, un soir du mois de novembre, envoyait au baron de l'Epine le projet d'une lettre à écrire à M. Turgeon et que, de fait le baron écrivait au ministre des terres, le 22 novembre 1906 (Lettre No. 111) une lettre qui contenait la nouvelle et dernière proposition du Syndicat Belge au sujet des terrains de l'Abittibi.

Les cinq propositions du syndicat

Dans l'espace de douze mois le syndicat belge soumit donc au gouvernement cinq propositions différentes :

La 1ère, le 15 novembre 1905, (Lettre No. 12) demandant une option sur 500,000 âcres de terres, dans la région de l'Abittibi, au prix ordinaire des terres destinées aux colons. (Cette première demande fut abandonnée et remplacée au bout de treize jours par la suivante :)

La 2ème, le 28 novembre 1905 (Lettre No. 19) demandant une option sur 200,000 âcres de terre pouvant éventuellement être portées à 500,000 acres et qui fut accordée le 15 décembre 1905 (Lettre No. 24), le prix de l'acre étant fixé à 70 cts, payable en 5 versements annuels de $28,000.00 chacun.

La 3ème, à la date du 7 juin 1906 (Lettre No. 84) demandant 500,000 acres de terre à 70 cts, payable en 5 versements annuels de $70,000.00 chacun ;

La 4ème, à la date du 25 août 1906 (Lettre No. 100) demandant de 200,000 à 500,000 acres de terre, payables à raison de 30 cts l'acre, en 15 versements annuels et égaux, dont le 1er le 30 juin 1907 ;

La 5ème, à la date du 22 novembre 1906 (Lettre No. 111) demandant 250,000 acres de terre payables à raison de 30 cts l'acre, en 8 versements annuels, dont le 1er le 30 juin 1907.

Le pot-de-vin

La quantité d'acres à prendre, le prix exigé par âcre, le mode de payement, sa durée, tout cela changeait d'une proposition à l'autre ; une seule chose demeurait stable, immuable, c'était le pot de vin que l'on exigeait sous le prétexte d'une contribution au fonds électoral.

Tant que le prix de l'âcre se tint à 70 cts, on exigea 30 cts comme pot de vin, mais lorsque, à la suite des indiscrétions de l'homme au panache, le prix de l'âcre fut réduit à 30 cts, on fit comprendre aux intéressés que jamais, oh ! non, jamais, on ne céderait sur les conditions de défrichement et cette détermination de ne rien céder prenait un caractère tellement sérieux que le syndicat belge voulut un instant rompre les négociations et se retirer complètement de l'affaire, mais le baron de l'Epine qui avait assez pratiqué M. Turgeon pour le connaître par coeur, empêcha une rupture définitive en écrivant le 31 octo-

bre 1906, à M. De Jardin alors à Winnipeg (Lettre No. 108).

"Offrez-moi une somme ronde de $50,000.00 à payer cash quelle que soit l'étendue de la propriété. Dans ces conditions nous pensons que les conditions d'établissement et de détail se règleront à votre satisfaction. Si vous vous décidez à traiter sur ces bases vous devriez être ici vers le 12 novembre, le principal intéressé devant s'absenter le 15 pour un mois."

Pour bien comprendre la situation à cette époque, pour bien saisir les exigences du ministre et les dispositions du syndicat, je ne puis mieux faire que de vous lire le témoignage qui a été donné à la cour par le baron de l'Epine lors du procès Asselin.

Le voici tel qu'il est officiellement rapporté aux pages 144 et suivantes :

PAR M. LAFLAMME :

Q.—Etant tombé d'accord sur le prix de 30 cts l'âcre, à quel taux avez-vous fixé le montant à être versé ailleurs qu'au Trésor de la province ?

R.—Si ma mémoire est fidèle, c'était environ soixante mille dollars ($60,000).

Q.—En bloc ?

R.—En bloc.

PAR LA COUR : Q.—Pourquoi ?

R.—Pour ce qu'on appelait la C. E.

PAR M. LAFLAMME : Q.—Qu'est-ce que cela veut dire ?

R.—Cela veut dire la Caisse électorale.

. . . . . .

Q.—Quelle objection se soulevait sur ce point de soixante mille dollars ($60,000) ? Qu'est-ce qui vous séparait ?

R.—M. DeJardin ne voulait pas payer cela.

Q.—Pourquoi ?

R.—Parce que c'était trop élevé.

Q.—Combien était-il disposé à donner ?

R.—Il aurait donné quarante mille dollars ($40,000).

. . . . . .

Q.—M. De Jardin et M. Turgeon ont-ils discuté devant vous la question des quarante ou soixante mille piastres ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous servi d'intermédiaire entre les deux ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce que vous avez transmis à l'un et à l'autre, relativement à cette question des quarante ou soixante mille piastres, en votre qualité d'intermédiaire, alors que M. De Jardin était ici ?

. . . . . .

R.—J'ai offert quarante mille dollars ($40,000).

Q.—A qui ?

R.—A M. Turgeon.

Q.—De la part de qui ?

—R.—Du syndicat.

Q.—Pourquoi ?

R.—Pour les exigences que vous savez.

Q.—M. Turgeon a-t-il discuté la quotité de l'offre que vous lui faisiez ?

R.—Oui, monsieur. Il a dit que ce n'était pas suffisant.

Q.—A-t-il fixé le montant qu'il voulait ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quel montant a-t-il fixé ?

R.—Soixante mile dollars.

. . . . . .

Q.—Vous êtes retourné avec ce message de M. Turgeon, trouver M. De Jardin au Frontenac ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous avez fait part de cette conversation à M. De Jardin ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—M. De Jardin vous a-t-il chargé d'un deuxième message ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A quel effet ?

R.—D'insister. J'ai essayé à obtenir davantage de M. De Jardin, mais il a été inébranlable. Il a dit que c'étaient les ordres du syndicat et qu'il ne s'en départirait pas.

Q.—Avez-vous communiqué cela à M. Turgeon ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Où ?

R.—Dans son cabinet, au parlement.

Q.—Avez-vous fait le deuxième message, le même jour que le premier ?

R.—Le même matin.

Les parties ne purent s'entendre et l'arrangement n'eut pas lieu. C'est à la suite de cette tentative malheureuse, que le baron de l'Epine, probablement à la suggestion de M. Turgeon, écrivait à M. De Jardin qui, sur les entrefaites, s'était rendu à Winnipeg, de revenir à Québec et d'offrir $50,000.00 "cash" pour faire tomber la barrière.

" Offrez-moi, disait-il, $50,000.00 A PAYER CASH et toutes les questions D'ETABLISSEMENT et de détail SE REGLERONT à votre satisfaction.

Venez vers le 12 novembre, ajoutait-il, car au 15, le principal intéressé devra s'absenter."

M. De Jardin revint à Québec.

Le 16 novembre il était à Montréal.

M. Gouin rencontre M. De Jardin

Le 20, nous l'y retrouvons, en conciliabule avec M. Gouin, le premier-ministre, à l'hôtel de la Place Viger, et le soir de ce jour il écrivait au baron de l'Epine la très intéressante lettre que voici :

" Place Viger, Hôtel.

Montréal, 20 novembre 1906.

Cher baron,

En deux mots, voici le résumé de ma conversation avec le Premier.

Les négociations restent ouvertes puisqu'il y a des deux côtés un désir manifeste d'aboutir. Aussitôt le retour de M. Turgeon il s'efforcera de trouver avec ce dernier (!) la formule (!!!) qui tout en couvrant le gouvernement ne nous expose pas, nous, à être un jour dépossédés de notre concession.

Vous devez donc lui envoyer SANS RETARD ou lui remettre (à Monsieur Gouin) UNE COPIE de la lettre destinée à l'hon. M. Turgeon. Vous m'en enverrez aussi une copie à Anvers.

" Il a été convenu que nous éliménerions les mots " de notre choix " dans le paragraphe commençant par.... " Nous nous engageons à créer, etc." Eliminez-les déjà dans votre lettre.

" J'ai fait remarquer à Monsieur le Premier que l'hon. M. Turgeon était d'accord de fixer comme limite pour la période d'établissement : En dedans de 10 ans à partir du parachèvement de la ligne transcontinentale." Egalement que nous pourions ajouter à notre fameuse phrase : " Nous nous engageons du reste à stipuler dans tous actes de vente de terrains agricoles, que nos acheteurs devront se conformer aux conditions d'établissements prévues par la loi."

" J'ai fait valoir que l'arpentage et délimitation de nos terrains sont évalués à un coût d'environ $25,000, minimum.

" Il a été convenu que vous nous enverrez aussitôt que possible le libellé proposé, et si nous pouvons l'accepter, l'affaire sera terminée.

" J'ai cru comprendre qu'il serait heureux d'aboutir avec nous, surtout après l'affaire Pr.

" Vous avez oublié de me donner la lettre du syndicat. Inclus une copie de mon brouillon fait au galop.

" Veuillez m'envoyer à Anvers une copie de leur lettre et de votre réponse.

Bien à vous

(Signé) FERNAND DE JARDIN."

P. S. —Veuillez prier M. Dubord de remettre frs 2,000 au syndicat, à Anvers et laissez S. V. P. lire cette lettre par M. Obalski."

J'attire votre attention la plus sérieuse sur cette lettre, l'une des plus importantes de la correspondance sur l'affaire de l'Abittibi.

Elle proclame qu'à la date du 20 novembre dernier, les négociations entre le syndicat et le gouvernement

étaient encore ouvertes et qu'en l'absence de M. Turgeon en tournée de chasse et de pêche, ou simplement en promenade, c'était M. Gouin lui-même qui les conduisait au nom de son collègue, pour le gouvernement, avec M. DeJardin, au nom du syndicat.

Elle énumère toutes les conventions auxquelles ces deux hommes se sont arrêtées, les modifications indispensables à apporter au projet d'arrangement pour en assurer l'adoption définitive.

La fameuse formule

Il ne manque plus qu'une chose, une seule chose, pour bâcler l'affaire, et M. DeJardin, qui est un homme d'affaires et nullement un politique, nous la fait connaître, quand bien ingénuement il écrit au baron de l'Epine :

> " Aussitôt le retour de M. Turgeon, il (M. Gouin) s'efforcera de trouver avec ce dernier la FORMULE qui tout en COUVRANT le gouvernement ne nous expose pas, nous, à être un jour DEPOSSEDES de notre concession."

C'est là en deux mots toute l'histoire des transactions au sujet de la concession de l'Abittibi.

Le gouvernement était prêt à tout faire, à condition de n'être pas découvert.

Le syndicat, de son côté, consentait à se laisser plumer dans une certaine mesure, pourvu que l'opération ne lui coûtât pas la vie.

Il fallait procéder suivant l'art.

Il fallait trouver la formule.

MM. Gouin et Turgeon la cherchent encore.

Et si vous me demandez pourquoi, les efforts combinés de ces deux ministres ne leur ont jamais permis de faire jaillir de leurs cerveaux inquiets la formule sacrée, si vous voulez savoir pourquoi ces Argonautes dernier modèle, n'ont pu, jusqu'à ce jour, conquérir la toison d'or, je vous dirai : Adressez-vous à M. Prévost.L'homme au panache vous renseignera.Il pourra vous dire quel est le taureau furieux qui défend la toison contre Jason, et quel est le ministre indiscret qui brouille ou qui cache la classique formule cherchée par le chevalier du roi Léopold.

Il ne faut pas oublier en effet, Messieurs, qu'en novembre dernier, M.Prévost commençait à récolter les fruits amers de sa sauvage tournée en Belgique. A un moment donné, précisément dans le mois de novembre, sa sortie du cabinet fut affaire décidée, et M. Turgeon ne cacha pas à tout le monde le plaisir qu'il éprouvait de pouvoir se débarrasser d'un collègue encombrant.

Seulement, M. Prévost ne voulut pas partir. " Je ne me laisserai pas égorger comme un mouton, disait-il, et si je tombe j'en entraînerai d'autres dans ma chute."

Il n'est pas tombé, mais " l'affaire de l'Abitibi a mal marché " comme l'écrivait M. Turgeon à M. de l'Epine, le 31 décembre dernier (Lettre No. 11).

M. Prévost ne tombera pas seul, c'est sûr, et fier de l'empire qu'il exerce sur les deux collègues, ou de la crainte qu'il leur inspire, le ministre de la colonisation défie MM. Gouin et Turgeon de toucher à son panache.

M. Turgeon ne l'osera plus jamais, surtout après le désastre qui a suivi sa malheureuse tentative devant les assises criminelles.

On connaît la piteuse histoire.

Le proces Asselin

M. Turgeon rencontra un jour M. Prévost, au lendemain de la publication de l'article du " Nationaliste " pour lequel M. Asselin a été poursuivi. Le ministre des Terres dit alors à son collègue que vouloir ignorer les accusations directes que contenait cet article signifiait pour M. Prévost sa rentrée forcée dans la vie privée. M. Prévost comprit la menace et intenta contre M. Asselin un procès pour libelle.

Lorsque s'ouvrit le terme des assises criminelles on constata qu'il y avait devant le tribunal trois causes pour libelle, instituées toutes trois par des particuliers. Le juge refusa de soumettre au grand jury les deux causes de Huard contre Barthe et de Huard contre Landrieux, hormis que la Couronne ne consentit à se substituer à la poursuite privée.

La Couronne refusa.

Mais quand la cause absolument semblable de Prévost contre Asselin fut appelée et quand la Cour eut déclaré, comme dans les deux autres causes, qu'elle ne la soumettrait pas au grand jury, hormis d'une intervention directe de la Couronne, celle-ci intervint et déclara qu'elle se substituait à M. Prévost dans la poursuite contre M. Asselin.

M. Gouin était alors parti pour l'Europe et c'était M. Turgeon lui-même qui exerçait les fonctions de Procureur-Général. Jamais elles ne furent confiées à des mains plus inhabiles. J'accuse ici M. Turgeon d'avoir imposé le fardeau, les humiliations, les frais exorbitants de cette cause scandaleuse sur les épaules de notre province et de s'être servi d'une autorité sacrée pour poursuivre et persécuter un journaliste de talents dont la seule faute fut de ne pas courber le front devant la tyrannie des potentats aux petits pieds qui nous gouvernent.

J'accuse la couronne d'avoir fait de ce procès, un procès politique et d'avoir tenté d'étouffer la justice elle-même, par le choix d'un jury trié sur le volet, par la sélection d'un avocat pris spécialement dans les rangs des politiciens et par la criminelle tentative faite par Monsieur Turgeon lui-même, d'influencer induement le jury en lui lisant une déclaration illégale et en essayant à enlever à l'accusé le plus brillant de ses défenseurs.

M. Turgeon voulait du même coup tuer l'accusé et déshonorer son avocat.

Mais encore une fois l'iniquité s'est mentie à elle-même.

M. Asselin ne fut pas trouvé coupable et aujourd'hui dans les grandes assemblées populaires, M. Turgeon, s'il n'avait pas peur d'y assister, pourrait entendre, dominant la clameur des foules et soulevant l'enthousiasme général, les dénonciations éclatantes de celui qu'il tenta vainement d'écraser, au pied du tribunal, dans l'enceinte du prétoire.

Il y a, Dieu merci, une justice rétributive qui sait atteindre, à son heure, ceux qui méritent et la flagellation de la tribune et la reprobation des urnes.

M. Turgeon goûtera à l'une et à l'autre.

La mesure, d'ailleurs, est pleine.

Le témoignage de M. Turgeon

Dans ce procès de la couronne contre Asselin, M. Turgeon a offert et donné son témoignage.

Il est temps d'en parler et de l'apprécier.

Répondant à M. Laflamme qui lui demandait quel était ce syndicat étranger pour le compte duquel, au dire de M. Turgeon, M. Obalski aurait fait un voyage dans le nord ?

JE NE LE CONNAIS PAS, dit votre député.

Saint-Pierre avait donné une réponse absolument semblable quand il renia son maître.

Seulement Saint-Pierre n'avait pas été assermenté.

M. Laflamme revint à la charge :

> Q.—De quel syndicat vouliez-vous parler ?
>
> R.—On m'a dit qu'un syndicat composé de capitalistes de Belgique, d'Anvers, désirait faire l'acquisition de terrains dans la région de l'Abittibi. JE NE CONNAIS PAS LES MEMBRES DE CE SYNDICAT, REEL OU FICTIF. Les noms des membres n'ont jamais été fournis.

M. Turgeon, votre député, prend Dieu à témoin, de la manière la plus solennelle qu'il ne connaît pas le syndicat belge, réel ou fictif, qu'on signale à son attention.

M. Turgeon a-t-il dit la vérité sous serment ?

C'est ce que nous allons voir.

Je n'ai pas l'intentiton de détruire l'étrange assertion de M. Turgeon, par le témoignage du baron de l'Epine, ou par les lettres de M. De Jardin et de M. Goethals. J'ai un témoignage plus irrécusable que ceux-là.

C'est M. Turgeon lui-même qui va démentir M. Turgeon.

Quelques contradictions

Dès le 30 octobre 1905, il écrivait au baron de l'Epine au sujet de la "Laferrière Lumber Co." lui disant

qu'il pensait pouvoir acquérir les limites, le moulin et les machineries de cette compagnie au prix de $325,000.

Je vais vous lire la prose du grand homme. (Lettre No.6) :

"Comme M. Laferrière vient de mourir et que M. Forget ne peut guère s'occuper de cette industrie nous pourrions acheter le tout pour $325,000. Monsieur Forget accepterait probablement comme partie du prix $25,000 en actions et quant à moi cette affaire me parait tellement avantageuse que je suis prêt à mettre avec mes amis $25,000. De plus, la Banque de Québec (dont M. Breakey est le président) est prête à faire une avance de $200,000 au taux de 5 p. c. sur la propriété à tout acheteur sérieux qui aurait vraiment l'intention de l'exploiter.

"Veuillez donc me laisser savoir aussitôt que possible si vous croyez pouvoir soumettre cette affaire à vos amis d'Anvers.....

(Signé),

"ADELARD TURGEON."

Ces amis d'Anvers n'étaient donc pas fictifs alors, puisque M. Turgeon voulait les intéresser à une transaction de $325,000 à laquelle il était lui-même pécuniairement intéressé.

Le 28 novembre 1905, M. Turgeon recevait du baron de l'Epine une lettre que celui-ci adressait au syndicat belge, mais qu'il ne voulait pas expédier avant d'avoir eu les vues du ministre sur son contenu.

La lettre en question était ainsi adressée. (Lettre No. 20) :

"Syndicat d'études d'affaires au Canada.

Québec, ce 28 nov. 1905.

MM. Jacobs et De Jardin,

11, Place Leopold,

Anvers."

Le nom du syndicat et les noms de deux de ses directeurs étaient donnés. Encore un démenti.

Le 15 décembre 1905, M. Turgeon, sous sa signature, déclarait (Lettre No. 24) au baron de l'Epine :

"J'ai pris communication de votre lettre du 28 novembre dernier au sujet d'une concession de 200,000 âcres de terrain."

Or, la lettre en question contenait ce qui suit :

"COMME VOUS LE SAVEZ, un groupe de financiers que je représente a pris en sérieuse considération le projet d'acquérir une concession importante de terre dans le nord-ouest de la province de Québec.

Me rappelant les RELATIONS QUE VOUS AVEZ EUES EN BELGIQUE AVEC LES FINANCIERS dont il s'agit, relations qui ont pu vous édifier sur le sérieux de leur caractère... je me crois autorisé à, etc."

Le 21 décembre 1905, M. Turgeon donne au baron de l'Epine un blanc seing autorisant le transfert de l'option à la société belge.

Le 20 juin 1906, M. Turgeon écrit :

"J'attends avec impatience des nouvelles DU SYNDICAT."

Le 23 janvier 1906, M. Turgeon écrit au baron :

"J'ai pris connaissance de votre lettre du 11 courant."

Or, que dit cette lettre du 11 janvier ?

"Je me suis rendu, dit le baron, à Anvers ; le comité de direction du syndicat se réunissait à l'occasion de mon retour. J'avais pressenti mon ami M. GOETHALS, le matin."

Encore un nom fourni à M. Turgeon, le troisième.

Le quatrième, on le trouve mentionné en toutes lettres dans une communication du baron à M. Turgeon lui-même, en date du 19 mars 1906. (Lettre No. 65).

"Le baron Van EstVelde, Ministre d'Etat, un de nos financiers les plus écoutés et faisant autorité, vient, écrit le baron de l'Epine, de prendre une participation dans le syndicat et EST ENTRE DANS LE COMITE DE

DIRECTION. Il s'intéresse vivement à votre beau pays." (1).

Déclaration à la chambre

Voulez-vous quelque chose de plus officiel ? Ecoutez la déclaration faite par M. Turgeon à la chambre des députés après avoir été, au préalable, soumise à l'approbation du conseil des ministres.

" Le 4 mars 1907, mon ami, M. Leblanc, posait au gouvernement les trois questions suivantes :

1o.—Le gouvernement a-t-il reçu dans le courant de 1906 de la part du baron de l'Epine une demande d'achat de terrains dans le territoire de l'Abittibi pour y établir des colonies belges ?—Réponse.—Oui.

2o.—De quelle étendue de terre a-t-il été question ?—Réponse.—De 200 à 500,000 âcres.

3o.—Quelle réponse a-t-il été donnée ?—Réponse.—Le SYNDICAT BELGE, représenté par M. de l'Epine, a refusé d'accepter les conditions du gouvernement."

Et le ministre qui donnait ces réponses à la chambre et qui reconnaissait ainsi l'existence réelle du syndicat belge, c'était votre député, M. Adélard Turgeon, le même homme qui deux mois après, pour dérouter ses adversaires et sauver sa peau, prenait Dieu à témoin qu'il ne connaissait pas le syndicat, dont pour lui l'existence était aussi fictive que réelle.

Il faut avoir du front pour s'aventurer sur un pareil terrain. Votre député en a, mais pas assez, cependant, pour accepter la discussion et faire face à des adversaires, pas assez pour revendiquer son honneur et pour poursuivre au criminel et traduire aux assises ceux qui ne craignent pas de lui jeter à la figure l'injurieuse accusation de s'être parjuré.

S'il osait poursuivre un journal au criminel il sait que, pour se défendre, la feuille incriminée n'aurait qu'à produire le témoignage de M. Turgeon parlant sous serment contre le témoignage du même M. Turgeon, parlant encore sous serment.

Quand M. Turgeon, par exemple, prend Dieu à témoin qu'il ne connaît pas le syndicat belge, il est facile de confondre le ministre en citant cette autre partie de son témoignage également donné sous serment où M. Turgeon affirme que c'est lui-même qui avait entamé des négociations avec les belges, au sujet de l'Abittibi, à Liège, en juillet mil neuf cent cinq lors de son passage dans cette ville.

Nous avons, de la bouche même de M. Turgeon, ce foudroyant aveu (2).

Qu'il ose après cela traduire au criminel ceux qui ne craignent pas de dire qu'il est un parjure.

Quand, parlant de la fameuse lettre de Charneuse que lui adressait le baron de l'Epine, M. Turgeon s'écrie :

> " Jamais je n'ai eu cette lettre. Cette lettre est évidemment une lettre fabriquée après coup, pour chercher à m'atteindre."

Pour confondre à nouveau le ministre, comme il le fut d'ailleurs si complètement, lors du procès Asselin, il n'y a qu'à lui mettre sous les yeux sa lettre du 12 février, adressée par lui, au baron de l'Epine, et dans laquelle il dit à son cher ami :

> " J'ai reçu vendredi dernier, le 9, votre lettre officielle et ce matin (12 février,) celle de Charneuse."

Et puisqu'il l'avait reçue que ne l'a-t-il produite en cour, ne fut-ce que pour confondre à jamais le baron de l'Epine qui, lui, ne craignait pas de verser au dossier le brouillon même de la compromettante missive.

Tant que M. Turgeon ne retrouvera pas la lettre qu'il reconnait avoir reçue de Charneuse, mais qu'il prétend avoir détruite ou perdue, tant qu'il n'offrira pas les témoignages de MM. DeJardin et Goethals, pour contredire celui du baron de l'Epine, jamais, en face des indiscrétions de sa propre correspondance et de l'incroyable imprudence dont il a fait preuve dans cette pénible affaire de l'Abittibi, jamais il ne pourra demander à l'opinion publique, à l'opinion éclairée, de revenir sur le jugement qu'elle a déjà prononcé et qui est une flétrissure méritée pour ceux qui nous gouvernent aujourd'hui dans la province de Québec (3).

(1) Voir pièce A de l'appendice.

(2) Voir pièce B de l'appendice.

(3) Voir pièces C, D et E de l'app.

Née de la trahison, élevée dans l'iniquité, l'administration actuelle est fatalement vouée à la mort précoce des jouisseurs et des décrépits.

Elle y marche à grands pas.

Dans la salle des délibérations du conseil exécutif une main mystérieuse a déjà tracé sur les murailles le Mane Thècel Pharès du gouvernement.

Dehors, l'électorat se soulève.

De Pontiac à Gaspé, la clameur populaire gronde. Le courant se forme, se fait torrent. Vienne l'heure des élections, que ce soit dans quelques jours, dans quelques semaines ou dans quelques mois, le peuple se lèvera dans sa colère et, sans pitié, il chassera du temple les vendeurs qui en souillent le parvis sacré. Le comté de Bellechasse fera alors noblement son devoir et dans un geste superbe, dont tout le monde admirera la beauté, il écrasera sous le vote d'un électorat indigné celui qui a si indignement trahi sa confiance et qui ne mérite plus son estime.

Le Régime Libéral a manqué à toutes ses promesses.

DISCOURS DE L'HON. P.-E. LEBLANC

Après avoir félicité les auditeurs pour être venus en aussi grand nombre et remercié les dames qui prennent tant d'intérêt aux assemblées publiques, le député de Laval explique le réveil qui se produit dans l'opinion publique par le fait qu'il n'y a pas eu d'élection véritable dans la province depuis dix ans. En 1900, l'on a profité d'une victoire de Sir Wilfrid Laurier pour prendre les conservateurs par surprise, et la même tactique a été suivie en 1904. En réalité, ces simulacres d'élections n'ont été que des conspirations contre la liberté du suffrage. Par ce moyen indigne d'un gouvernement qui se respecte, l'on a voulu éviter de rendre ses comptes au public. Cette fois, les conservateurs ont décidé de ne pas se laisser prendre par surprise, et voilà pourquoi ils ont entrepris d'exposer au peuple

LA SITUATION POLITIQUE

provinciale sous son vrai jour. Et pour faire suite au brillant discours de l'hon. M. Chapais pour en donner la conclusion, M. Leblanc accuse le régime libéral qui comprend les cabinets Marchand, Parent et Gouin, d'avoir failli à tous leurs promesses aux électeurs et même aux engagements qu'ils ont pris après les élections

On trouve ces engagements résumés dans le discours que feu M. Marchand prononça le 7 février 1899, à l'Assemblée législative : " En arrivant " au pouvoir, disait M. Marchand, le " gouvernement actuel était muni " d'un mandat qui lui enjoignait de " s'appliquer avant tout au rétablis- " sement de l'équilibre financier par " la diminution des dépenses au " moyen de l'économie et par l'aug- " mentation des revenus sans impo- " ser de nouvelles taxes." Or, j'accuse, dit M. Leblanc, le gouvernement d'avoir mis de côté ce programme qui était impératif et de s'être moqué de ses propres engagements. Au lieu d'économiser, le régime actuel a augmenté les dépenses d'un chiffre considérable, énorme, quand il lui était si facile de continuer l'économie pratiquée par les conservateurs sans nuire au service public. Le gouvernement actuel succédait à une administration qui avait fait des économies, et rien ne lui était plus aisé que de

continuer cette politique que réclamait le meilleur intérêt de la province. Augmenter les dépenses dans ces conditions est inexcusable, et c'est pourtant ce qu'a fait le gouvernement actuel, dont la dépense contrôlable est d'environ

UN MILLION

de dollars de plus qu'elle n'était sous la dernière administration conservatrice. Qu'est-ce que le gouvernement peut montrer pour justifier cette augmentation ? Rien de solide. Donc première promesse violée: loin d'économiser le gouvernement a dépensé plus que ses prédécesseurs.

A-t-il maintenu sa promesse d'équilibrer le budget par l'augmentation du revenu sans avoir recours à de nouveaux impôts ? Pas davantage. Il est clair que le régime libéral, dépensant plus que ses prédécesseurs devait trouver un revenu plus considérable sous peine de faire banqueroute. Mais il avait promis d'augmenter le revenu sans créer de nouvelles taxes. Or, il a fait le contraire. M. Chapais vous a prouvé que le gouvernement Gouin a taxé de nouveau et plus fortement ce qui l'était déjà, à tel point qu'en 1906, M. Gouin a perçu $411,000 de plus de taxes que ses prédécesseurs. Le reste de l'argent qu'il lui fallait pour équilibrer son budget, c'est la forêt, le domaine national, qui l'a fourni à ce gouvernement sans prévoyance pour l'avenir. La forêt a été sacrifiée pour cacher l'extravagance ministérielle. Trois cents mille piastres par année ont été ainsi prises sur les ressources de l'avenir pour masquer la mauvaise administration du gouvernement. De sorte que les surplus dont M. Gouin se vante ne sont pas le fruit de la politique promise par le parti libéral, mais le résultat de la politique contraire, celle du sacrifice du domaine public et des lourds impôts jetés sur les épaules du peuple. Ces surplus ne sont pas le fruit de l'économie et d'une administration active, tirant des sources de revenus déjà existantes un meilleur rendement, mais ils sont le fruit de l'incurie criminelle du gouvernement d'un côté et du sacrifice coupable qu'il a fait de nos richesses forestières.

L'IMPORTANCE DE NOS FORETS

Et pour comprendre toute la faute du gouvernement, il faut se bien pénétrer de l'importance de nos richesses forestières et des avantages que nous pourrions retirer de leur exploitation plus sage. Disons d'abord que M. Gouin, qui se vante de vendre la forêt un peu plus cher que ses prédécesseurs, oublie de dire que le bois de pulpe qui ne valait que $1.50 la corde en 1870, lors de l'établissement de la première pulperie à Buckingham, se vend aujourd'hui 6 dollars la corde. Il devrait se vendre encore plus cher que cela, car les américains ont absolument besoin de nos forêts pour tenir leurs usines en activité et prolonger un peu la durée de la réserve qui leur reste chez eux. Et si nous avions ici la politique adoptée dans Ontario qui oblige le concessionnaire à fabriquer sur place, nous verrions ce que l'on a vu là, l'industrie américaine immigrer chez nous et créer les centres industriels qui fourniraient à nos cultivateurs autant de marchés locaux pour l'écoulement de leurs produits.

QUELQUES EXEMPLES

Voyez ce qui s'en va à l'étranger. La St-Maurice Lumber Coy possède ici 2,932 milles carrés de nos forêts sur lesquels elle fauche une énorme quantité de bois qu'elle envoie tous les ans aux Etats-Unis ; la Burgess Sulphite Fiber Coy, consomme 210,000 cordes de bois de pulpe annuellement ; la Union Bag and Paper Coy, 215,000 cordes ; la International Paper Coy, dépense pour l'approvisionnement de ses 30 usines, 1,750,000 cordes de bois par année : soit un total de plus de 2 millions de cordes de bois dont la transformation en pulpe procure aux étrangers un travail rémunérateur que nous devrions conserver aux canadiens.Savez-vous ce que nous perdons en laissant notre bois aller à l'étranger ? Une corde de bois transformée en pulpe vaut de $13 à $17, en sulfite de $22 à $25 et en papier, de $36 à $40. La différence représente le travail de fabrication, le profit de l'industriel, le salaire des ouvriers, etc., toutes choses que nous perdons par la mauvaise administration de nos forêts.

Récemment, M. Pinchot, chef du département forestier à Washington déclarait en 1905 que les forêts américaines seraient épuisées dans vingt ans. C'est-à-dire que nous avons, nous, la clef du commerce de papier et que nous la livrons de gaîté de coeur aux étrangers, aux américains. Nous pourrions être dans un avenir rapproché les grands fournisseurs de papier du monde entier et retirer de ce commerce des profits énormes. Par notre faute, nous compromettons cet avenir et nous gaspillons ce que la Providence nous a donné. Notre politique devrait être de ne pas laisser sortir de la province une seule bille de bois de pulpe.

OU VA L'ARGENT

Répondant à la prétention de M. Gouin, que les dépenses ont été augmentées dans l'intérêt public pour l'amélioration de l'agriculture et de l'éducation, M. Leblanc s'inscrit en faux contre cette prétention et il demandé aux électeurs de Bellechasse, par exemple,s'ils se sont aperçus que leurs véritables intérêts et non pas les intérêts de quelques affamés ont été mieux servis par le gouvernement actuel. Peut-être a-t-on donné plus d'argent à quelques amis que l'on retrouve toujours prêts à tout approuver en temps d'élection, mais ce n'est pas de l'intérêt général cela. Comparant ce que les conservateurs vous ont donné de 1894 à 1897 pour vos cercles agricoles, je trouve que vous avez eu une moyenne de $530 par année des conservateurs, tandis que la moyenne du régime libéral n'a été que de $413, soit une différence au moins de 117 piastres.

Mettant de côté ce qui a servi aux ponts d'Amagh et de St-Raphaël, je trouve que les comptes publics disent que vous avez eu $24,495.24 pour vos chemins de colonisation. Est-ce vrai cela ? J'ai pris la peine d'interroger plusieurs des braves gens qui sont ici aujourd'hui, pour savoir si l'on peut retrouver dans vos chemins de colonisation l'équivalent de ces vingt-cinq mille piastres. Tous m'ont répondu qu'il n'y a pas moyen d'en retrouver la moitié. Où est allé l'argent alors ? Qu'est-ce qu'on a fait de cet argent, si on ne l'a pas dépensé en travaux utiles ?

Quant à l'instruction publique, je ne vois pas que le gouvernement Gouin ait fait plus que les conservateurs, pour le comté de Bellechasse. Vous avez de belles écoles élémentaires et primaires, supérieures, qui font honneur au patriotisme de votre population. Tous les ans, le gouvernement distribue quelques subventions à ces institutions pour leur venir en aide. L'an dernier, alors qu'il y avait sur la liste des paroisses subventionnées, une paroisse de plus, le gouvernement vous a donné $1,993.07. En 1896, avec une paroisse subventionnée de moins vous avez eu $2,289.38, c'est-à-dire $296 de plus que sous le régime Gouin. Et M. Gouin vous dit qu'il a donné beaucoup plus pour l'intérêt général de l'éducation ! Ou va donc l'argent ?

L'HONNEUR DE LA LEGISLATURE ET DU GOUVERNEMENT

M. Leblanc regrette d'être obligé d'aborder un sujet sur lequel il préférerait n'avoir rien que d'élogieux à dire. Député depuis vingt-cinq ans à Québec, il a vu passer plusieurs générations de représentants du peuple. Dans ce contact il s'établit entre les différents membres d'un même corps, un courant de sympathies qu'il est impossible de repousser.Il voudrait n'avoir que des choses agréables à dire de ses collègues, mais son devoir lui impose l'obligation de dire toute sa pensée, sans quoi l'on aurait le droit de le tenir complice du spectacle malheureux que la législature et le gouvernement de Québec donnent en ce moment. N'est-ce pas que c'est un pénible état de chose qui règne quand l'on peut dire impunément que

LES REPRESENTANTS DU PEUPLE SE VENDENT.

Or, cela a été dit, non pas une fois, non pas deux fois, mais dix fois, par un journal responsable, pendant la session, et, chose encore plus regrettable, le premier ministre, le procureur-général, n'a pas même osé demander à l'accusateur de prouver son accusation. L'accusation était formelle. J'ai attiré l'attention de M. Gouin sur cette accusation. Je lui ai dit que personne ne soupçonnait un seul député conservateur et que d'ailleurs, c'était au leader de la Chambre à revendiquer

l'honneur de la Chambre. M. Gouin m'a répondu : on ne s'occupe pas des journaux. Pourquoi s'en est-il donc occupé au point de faire expulser de la Chambre, sans même lui donner l'occasion de s'expliquer, un autre journaliste représentant un journal qui avait qualifié de folie ou de crime un vote donné par la majorité de la Chambre. Des gens qui se laissent traiter de vendus ont-ils bien le droit de se fâcher quand on les qualifie de fous !

Le député de Laval dénonce aussi les abus d'autorité des ministres qui tendent directement à la destruction du gouvernement responsable. Le gouvernement doit obéir à l'ordre de la Chambre et cependant, le gouvernement actuel se moque des volontés de celle-ci.

La Chambre ordonne-t-elle la production de documents publics que le gouvernement, lui, ne donne que ce qu'il veut. Pendant la dernière session, nous avons demandé dix fois la production des documents ordonnés par la Chambre, et la plupart du temps nous n'avions pour toute réponse que des excuses comme celles-ci: " nous allons y voir,c'est trop long, prenez patience, etc." Impossible de discuter avec intelligence sans ces documents et c'est précisément ce que les ministres veulent empêcher. Ils ne souffrent pas la discussion franche, et loyale. Les critique-t-on qu'ils répondent à peine, se renfrognent dans leur mauvaise humeur et nous répondent par le vote.

PROSTITUTION DE LA JUSTICE

S'il est une chose qui devrait être au-dessus de tout soupçon, c'est bien l'administration de la justice. Le gouvernement la prostitue avec un cynisme dégoûtant. L'affaire Gaynor et Green, dans laquelle on a vu les pouvoirs publics pactiser avec des voleurs qui s'étaient enfuis de leur pays, est un exemple. Mais le procès Prévost-Asselin est une preuve encore plus fraîche et plus irréfutable. Ici, l'on a vu un ministre, le procureur-général lui-même intervenir directement pour écraser un particulier, et se vanter de vouloir influencer le jury par une déclaration qu'il n'avait pas le droit de faire, puis accuser l'avocat de ce particulier d'un crime infamant qu'il n'a pas même eu le courage d'essayer de prouver, tout cela pour sauver un collègue dont la culpabilité pouvait entraîner la chute du gouvernement. Ce ministre, c'est M. Turgeon, votre député. Mal lui en a pris cependant. La preuve faite au cours de ce procès porte contre M. Turgeon une accusation de tentative de boodlage au détriment de la province et au profit de la caisse électorale libérale. M. Turgeon a nié et nie encore naturellement. Mais le témoignage du Baron de l'Epine reste appuyé sur une série de documents dont l'authenticité a été admise par M. Taschereau, l'avocat même de M. Prévost. Quel est celui qui s'est parjuré ? M. Turgeon avait un moyen facile de confondre son accusateur. Lui qui était à ce moment là procureur-général, il n'avait qu'à demander la nomination d'une commission pour aller examiner les témoins de Belgique. Il ne la pas fait. Pourquoi ? Il reconnait la gravité de l'accusation et cependant, il ne fait rien pour la détruire. A-t-il eu peur que le témoignage des membres du syndicat belge vint prouver que le parjure n'est pas de baron de l'Epine, mais M. Turgeon lui-même.

M. Leblanc termine par un chaleureux appel aux électeurs de suivre attentivement la discussion des affaires publiques et de donner leur vote consciencieusement, n'ayant en vue que le meilleur intérêt de la province.

APPENDICE

Pièce A

Une lettre décisive...et compromettante.

Voici, signé par le ministre, un document qui contredit carrément son témoignage donné sous serment :

" Cabinet du ministre,

Québec, 9 octobre 1905.

M. le baron de l'Epine,
3, rue d'Artois
Liège, Belgique.

Mon cher M. de l'Epine.

J'ai reçu, hier, votre lettre du 28 septembre. Merci des photographies. Elles ont fait plaisir à ma femme.

La lettre de M. GOETHALS m'a vivement intéressé. Je crois que je pourrai indiquer à CES MESSIEURS plusieurs affaires à étudier.

Cordialement à vous.

ADELARD TURGEON."

Pièce B

M. TURGEON JURE :

1o. Qu'il ne connaissait pas le syndicat belge.

(Extrait de la déposition de M. Turgeon donnée le 13 mai dernier, à la cour du Banc du Roi) :

PAR M. LAFLAMME :

Q.—Vous avez parlé tout à l'heure d'un syndicat étranger pour le compte duquel M. Obalski aurait fait ce voyage dans le nord ; quel était ce syndicat ?

R.—JE NE LE CONNAIS PAS.

Q.—De quel syndicat vouliez-vous parler ?

R.—On m'a dit qu'un syndicat composé de capitalistes de Belgique, d'Anvers, désirait faire l'acquisition de terrains dans la région de l'Abittibi. JE NE CONNAIS PAS LES MEMBRES DE CE SYNDICAT REEL OU FICTIF.

2o. Qu'il connaissait le syndicat depuis 1905.

PAR M. LAFLAMME :

Q.—Voulez-vous prendre communication d'une copie de lettre qui paraît vous avoir été adressée par le baron de l'Epine, en date du 28 novembre 1905 et dire si ce n'est pas la lettre où il a commencé à être question des négociations du syndicat belge ?

R.—C'est peut-être la première lettre adressée par le baron, en rapport avec cette affaire. LES NEGOCIATIONS AVAIENT COMMENCE à Liège, en juillet 1905, LORS DE MON PASSAGE dans cette ville."

Le baron de l'Epine avait donc parfaitement raison d'écrire à M. Turgeon en date du 28 novembre 1905 :

" Me rappelant LES RELATIONS QUE VOUS AVEZ EUES en Belgique avec les financiers dont il s'agit, relations qui ont pu vous édifier sur le sérieux de leur caractère...je me crois autorisé à...."

Plus loin, dans son témoignage donné sous serment, parlant du blanc-seing qu'il avait remis dans le mois de décembre 1905, au baron de l'Epine, M. Turgeon ajoutait :

" Ce n'était pas une autorisation de transférer à n'importe qui. Il (le baron) me disait et JE SAVAIS qu'il négociait avec des financiers sérieux tels que Monsieur DESJARDINS ET AUTRES."

Pièce C

La lettre officielle dont il est fait mention dans la Pièce D.

Bruxelles, ce 27 janvier 1906.

A l'hon. M. A. Turgeon,
Ministre des Terres et Forêts
de la Province de Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du câble suivant : " Concession peut être facilement portée au double, mais urgence avons déjà deux demandes syndicats Américains—signé Turgeon. Reçu le 23 janvier."

Le lendemain, le Conseil de direction du Syndicat d'études s'est réuni à Anvers et après avoir pris connaissance de cette communication a décidé : de faire examiner, dans le plus bref délai possible, le terrain où la concession peut être établie et ce au point de vue minier, agricole et forestier, par une délégation composée de deux délégués Belges auxquels s'adjoindrait le fonctionnaire de votre département que vous désigneriez suivant les termes de l'option.

Je suis officiellement chargé de vous faire part de cette décision et de vous demander :

1o à quelle époque cette exploration pourra être faite. Ces messieurs sont prêts à agir de suite mais la saison semble être un obstacle ; j'ai suggéré que la date du 15 avril serait une époque favorable pour le départ ;

2o de désigner le fonctionnaire qui accompagnera l'expédition afin que ces messieurs se mettent sans retard en rapport avec lui, pour régler toutes conditions et procéder aux préparatifs de façon à pouvoir se mettre en route dès que les Belges seront arrivés à Québec.

Le conseil a décidé en outre, de laisser l'option en mon nom et de ne pas vous en demander le transfert au nom du syndicat jusqu'à ce qu'il soit en possession des renseignements à fournir par la délégation dont il s'agit, mais acceptant en principe d'exécuter plus tard toutes les conditions de cette rétrocession suivant les instructions que vous m'avez données avant mon départ.

En attendant vos ordres, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux et l'assurance de mon entier dévouement.

(Signé) Baron DE L'EPINE.

Pièce D

La lettre privée de Charneuse.

C'est dans la lettre datée de Charneuse, le 28 janvier 1906, que le Baron de l'Epine annonce à M. Turgeon qu'il a fourni au syndicat belge les explications au sujet de la contribution à la Caisse Electorale.

Cette lettre confidentielle fut précédée d'une lettre écrite la veille, par M. de l'Epine à M. Turgeon.

L'accusé de réception de M. Turgeon, qui mentionne expressément la lettre de Charneuse, est datée du 12 février 1906. De plus la lettre de M. Turgeon répond à des choses qu'on ne trouve que dans la dite lettre de Charneuse.

CONFIDENTIELLE

28 janvier, 1906.
Charneuse.

Monsieur le Ministre,

Vous aurez comme moi, un moment de contrariété en recevant ma lettre officielle. JE N'AI PAS REUSSI A OPERER LE TRANSFERT de l'option au Syndicat " CONTRE LA SOMME ENTENDUE," ces messieurs ayant décidé à priori de ne rien verser avant d'être en possession des renseignements favorables à fournir par

la délégation, estimant que les frais de prospection et de visite des lieux leur coûteraient déjà cher. Ayant pressenti que j'allais rencontrer une résistance insurmontable, je ne suis pas entré en lutte ce qui m'aurait obligé à rompre avec eux, ne pouvant plus céder une fois la question posée ; donc de part et d'autre, diplomatiquement la difficulté a été tournée en remettant à plus tard le transfert à opérer avec votre autorisation. Je pense d'ailleurs, qu'il eut été fâcheux de provoquer de la part du syndicat un mouvement de recul parce qu'il est absolument bien décidé à marcher de l'avant et que pour le moment ces affaires de terrains sont très appréciées dans le public, des opérations analogues ayant donné d'excellents résultats en Egypte ; D'AUTRE PART L'EXPLICATION QUE J'AI FOURNIE AU SUJET DE LA C. E. AUX QUATRE MEMBRES DE LA DIRECTION, a été comprise, admise et acceptée sans aucune difficulté, nous avons donc affaire à des gens qui comprennent les choses. Il faut tenir compte également que les bruits de guerre provoquent actuellement une contrainte financière, aucune banque maintenant ne prendrait de nouveaux engagements, cela m'a été assuré à Liège, tous les établissements financiers font au contraire rentrer leurs capitaux en prévision d'un conflit, mais tout fait supposer que la conférence d'Algésiras dissipera ce malaise par une attitude franchement pacifique. De telle sorte qu'à ce jour, la constitution d'une nouvelle société présenterait certaines difficultés ou assurément du retard ; le monde financier a les yeux braqués sur les délégués d'Algésiras et il attend.L'un des délégués belges pour la visite des lieux sera ce Monsieur Gonzé qui est dans l'Ouest pour le compte de Messieurs Jacobs, l'autre sera un ingénieur qui sera choisi et nommé cette semaine, mais que je ne connais pas encore. Si vous désignez M. Obalski pour faire partie de l'expédition, celui-ci devrait m'écrire de suite ses conditions, il serait alors chargé de préparer le matériel nécessaire pour visiter la contrée et procéder aux prospectus ; il est évident qu'Obalski aura une influence capitale sur les deux autres délégués.

Les nouvelles que je vous adresse ne sont pas, je le crains, assez satisfaisantes, mais je vous asure que j'ai fait appel à toute ma diplomatie, les belges sont méfiants, ils ont du reste été échaudés, et la conclusion d'une première affaire surtout est toujours laborieuse. Cependant, je le répète, j'ai absolument confiance dans l'avenir, il est certain que le syndicat est bien, très bien disposé et parfaitement décidé à faire l'affaire dès qu'il aura un rapport. Ce n'est donc qu'un retard.

J'ai été à Liège et j'ai vu M. Lamarche et autres membres du comité de l'Exposition, ils étaient encore sous le coup de l'indignation provoquée par l'attitude de M. Hutchison qui a, paraît-il, brisé en public la croix d'officier de l'Ordre Léopold, qui lui a été donnée et il a du reste affecté de ne pas porter cette insigne quand le Prince Albert est venu au nom du Roi distribuer les récompenses de l'Expo(sition). Cela a été naturellement jugé très sévèrement et je sais que le Roi en a eu connaissance, ce qui n'est pas pour plaider notre cause, car quand il s'agit de commanderie, les ministres ne peuvent proposer la chose que sur avis du Palais, ce qui est le contraire pour les grades inférieurs. Je verrai prochainement le baron Goffinet à cet égard quand il sera revenu de Cannes où il a accompagné Sa Majesté. La lettre que vous avez bien voulu écrire à Monsieur Lamarche a fait un bon effet réparateur, car effectivement, ces Messieurs du Fédéral avaient bien profité de mon départ au mois d'octobre, pour me casser du sucre sur le dos et me faire passer pour un intrigant.

Pour terminer la question d'affaire, je vous disais que le syndicat a ajourné à plus tard toutes les autres affaires dont j'avais le dossier, telle que l'option et la charte Saguenay-Bay James, pour concentrer son attention et ses fonds en faveur de l'option de terrains, c'est précisément ce que je désirais et en présentant plusieurs entreprises, je n'avais pas l'air de préconiser outre mesure celle qui m'intéressait le plus. Depuis mon arrivée en Belgique j'ai été constamment en route et en courses, et je suis venu me reposer quelques jours à Charneuse.Ma femme

adresse à Madame Turgeon ses plus affectueux souvenirs et serait très heureuse de recevoir quelques lignes de sa main ; il y a quelques jours, un wagon-poste venant d'Angleterre a pris feu et toutes les correspondances ont été détruites, peut-être y avait-il pour nous quelques lettres du Canada.

Dans le mois de février, je commencerai à acheter des chevaux et je songerai à m'embarquer vers la mi-avril en compagnie de mes deux filles, pour passer la saison au Parc Savard. Et pendant ce laps de temps, je compte bien voir se réaliser l'achat de la concession de terrains sur laquelle viendra se greffer certainement d'autres entreprises.

(Signé) Baron DE L'EPINE.

Pièce E

L'honorable M. Turgeon accuse réception.

Québec, 12 février 1906.

M. le baron de l'Epine,
28, Chaussée de Charleroi,
Bruxelles, Belgique

Mon cher ami,

J'ai reçu vendredi dernier, le 9, votre lettre officielle et, ce matin, CELLE DE CHARNEUSE.

JE SUIS SATISFAIT DE TOUT CE QUE VOUS M'Y TOUCHEZ, excepté que je me demande si vos délégués pourront faire l'exploration en temps utile. Il faut être trappeur ou coureur des bois de profession pour sillonner la forêt vierge, surtout en été : remonter les rapides, faire les portages, et les mouches ! les mouches ! Enfin, espérons qu'ils seront à la hauteur de la tâche. J'ai désigné M. Thompson comme chef d'expédition, MAIS IL SERAIT FACILE DE LUI ADJOINDRE OBALSKI comme auxiliaire, ou plutôt comme technicien AU POINT DE VUE MINIER.

Nous avons bien hâte de vous revoir et vos jeunes filles seront les bienvenues. Je suis sous l'impression que ma femme a écrit à Madame de l'Epine et elle ne manquera pas de continuer ; car nous avons gardé un si affectueux souvenir de votre famille (1)

Veuillez présenter mes respectueux hommages à Madame de l'Epine et me rappeler au souvenir de tous les jeunes.

Cordialement à vous,

(Signé) ADELARD TURGEON.

(1)—Evidemment ce passage est une réponse à la lettre confidentielle de Charneuse, dans laquelle M. de l'Epine déclare que la Baronne serait très heureuse de recevoir quelques lignes de la main de Mme Turgeon. A remarquer aussi que le Baron ne parle de ses jeunes filles—auxquelles M. Turgeon souhaite d'avance la bienvenue—que dans la lettre confidentielle.

Pièce F

Déclaration Taschereau (21 mai 1907)

Le baron de l'Epine, nous savons maintenant ce qu'il a voulu faire : il a voulu carotter ses concitoyens belges. Toutes les lettres qu'il a produites ici, je ne dirai pas qu'elles sont fausses ; *elles sont vraies* les lettres que le baron de l'Epine a envoyées à ses amis en Belgique et les lettres qu'il a reçues d'eux.

Ces lettres sont vraies, je ne les nie pas.....

.....

On a dit que M. Turgeon s'il voulait creuser une fosse, aurait dû la creuser plus grande et mon ami M. Lafiamme a dit en terminant que peut-être bien M. Turgeon ou ses amis seraient contents de s'adresser—j'ai compris : à lui—peut-être ne l'a-t-il pas dit—mais de s'adresser aux siens pour le défendre plus tard. C'est vrai. *M. Turgeon aura besoin d'être défendu.* M. Turgeon aura besoin d'être *beaucoup défendu* plus tard.....

Il aura besoin d'être défendu, et j'espère que mon confrère le défendra plus tard, et qu'il viendra mettre au service de l'hon. M. Turgeon, pour le blanchir, le même zèle que son client à mis pour le noircir.

-avril
pour
Et
mpte
con-
vien-
tres

E.

voir
ve-
ma
et
;
ux

ux
me
u-

e
le
e
i-
a
r
s
n
o